

Périodique trimestriel du CESEP ASBL
Juin | juillet | août 2012
n° 90

Centre Socialiste d'Éducation Permanente ASBL
RPM Nivelles 0418.309.134.

rue de Charleroi, 47 1400 Nivelles - tél. : 067/219 468 - 067/890 866 - Fax : 067/210 097
Courriel : secouezvouslesidees@cesep.be - www.cesep.be

Belgique — België
P.P.
Bureau de dépôt
1099 - Bruxelles X
6/934

P701314

secouez-vous les idées

Dans ce numéro n° 90

La consommation collaborative, une économie du partage qui se propage

Achats groupés, achats d'occasion, location, échanges et dons, ... face à l'austérité et grâce à internet, ces actes se multiplient et portent aujourd'hui un nom : " la consommation collaborative ".

La société est non seulement en train de réinventer ce qu'elle consomme mais surtout la manière dont elle consomme ! Par Alexis BURLET

Flicage sur le Web : vers un permis d'espionner ?

Et si votre fournisseur d'accès pouvait vous espionner et vous dénoncer aux autorités ? Et si Google, Twitter ou Facebook pouvaient faire de même ? Ce n'est pas de la fiction. L'exemple pourrait venir des Etats Unis. Après le SOPA, voici le CISPA, lisez Cyber Intelligence Sharing and Protection Act. Par Jean-Luc MANISE

C'est mon courrier !

Violer le secret de la correspondance, c'est lire un courrier à caractère privé sans le consentement préalable de celui... qui l'a écrit. La correspondance en milieu professionnel serait contaminée par le virus du panoptisme ? Par Claire FREDERIC

Parcours de formateur : Annemarie TREKKER par Florence DARVILLE

Articulation n° 49 :

Les fanfares : entre musique, plaisir et lien social...

Les fanfares sentent bon la fête, le pétillant, les réunions de village ou les événements urbains. Qu'elles trouvent leur origine dans l'éducation populaire ou dans des expressions musicales plus récentes, plus alternatives ; qu'elles marient uniformes et solfèges, cuivres et percussions ou flashent sur les tenues joyeusement déjantées et les instruments tout terrain, elles ont toutes leur sens du beau, du chaud, du jouer et se retrouver ensemble.

Par Chantal DRICOT



Agenda des formations

Recevoir notre périodique

Renouvelez au plus vite votre abonnement.
Il est valable un an.

Pour connaître sa validité, vérifiez le numéro qui se trouve sur l'étiquette " Abonnement valable jusqu'au n°... " Savez-vous ce qu'il vous reste à faire ?

Il vous suffit de verser 4 € pour les particuliers et 10 € pour les organisations au compte du CESEP n° 877-5094801-83 (avec le n° de l'étiquette ou vos nom et prénom)

Vos coordonnées figurent dans le fichier des correspondants du CESEP. La loi sur la protection de la vie privée vous permet de consulter ou de rectifier les données vous concernant dans le fichier ou de ne plus y figurer.

Vous pouvez être tenu informé par notre News Letter des dates de nos formations. Par ailleurs, le périodique est librement téléchargeable sur notre site : www.cesep.be

Nous contacter

Centre Socialiste d'Éducation Permanente
ASBL

rue de Charleroi, 47 à 1400 Nivelles
tél. : 067/219 468 - 067/890 866
Fax : 067/210 097

Courriel : infos@cesep.be

www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Monsieur Charles,

Franchement, sincèrement, j'envie votre papa. Qu'il doit être doux pour ce père Louis de ressentir un tel respect filial. Avoir un fils qui suit ses pas aussi fidèlement. Du berceau à la présidence du MR, du ballon rond au maïorat, quel beau parcours sur les traces de son papa. Cependant Monsieur Charles, point trop n'en faut. Tout n'est pas bon à prendre, même chez un tel papa. Pourquoi diable allez faire le marionnette dans les rues de Jodoigne en se faisant passer pour ce qu'on n'est pas. Pire, en légitimant ce carnaval par une révision de l'histoire.

" Le 1er mai, c'est nous ! " Franchement, dans votre cas, pour affirmer cela, il faut avoir forcé sur le poquet de la province voisine. " Le MR est le délégué syndical de ceux qui bossent, qui en veulent... " Là, vous fumez autre chose que des Gauloises bleues. " Le premier mai, une fête authentiquement, typiquement libérale... ". Franchement, à Bruxelles on dirait " ce peï est maf ", ce qui se traduit par " ce type est pas un peu fou dans sa tête " ou encore " Monsieur Charles est bon pour Titeca ". Je rigole mais pour tout vous dire, je vous trouve choquant.

Le 1er mai est la " Fête des Travailleurs " et non pas la " Fête du Travail ". Cette dernière appellation a été introduite en France par le maréchal Pétain durant le régime de Vichy. Franchement...c'est suspect. Elle est depuis utilisée fallacieusement par les...conservateurs. C'est de vous que l'on parle, que cela vous plaise ou non, il faut appeler un chat un chat. Je vous épargnerai toute l'histoire de ce premier mai. Retenez cependant qu'elle commémore la lutte pour un acquis fondamental de la classe ouvrière : la journée des huit heures. Ce sont les syndicats et la IIème Internationale Socialiste qui ont œuvré pour cela. Aux USA, des travailleurs ont été tués, emprisonnés, exécutés pour cette revendication. En France, le premier mai 1891 a tourné au drame à Fourmies quand la troupe a tiré sur la foule, tuant 10 personnes. Croyez-vous que la lutte s'est arrêtée là ? Que, magnanimes, vos ancêtres libéraux ont accordé la journée des 8 heures ? En France, il a fallu attendre 1919 et en Belgique la loi du 14 juin 1921.

Non Monsieur Charles, le MR n'est pas " le délégué syndical de ceux qui bossent ". Estimez-vous que les délégués des entreprises, les vrais, les élus des travailleurs, défendent des fainéants qui ne prennent pas leur travail au sérieux ? On bosse dans les entreprises Monsieur Charles, beaucoup, souvent trop, regardez les études médicales. Vous voulez être délégué syndical ? Eclairiez-nous alors sur la position du MR par rapport à la représentativité des travailleurs dans les PME. Pas facile hein ! Vous ne serez jamais délégué syndical. On ne peut défendre le droit de grève et revendiquer le service minimum. On ne peut défendre le travailleur et demander plus de flexibilité du marché du travail. On ne peut défendre le travailleur et prôner la diminution des allocations de chômage dans le temps. On ne peut défendre le travailleur et traiter " d'assisté " celui qui perd son emploi, qu'il " en veuille " comme vous dites, ou pas. On ne peut tout simplement pas défendre le travailleur et mépriser celui qui ne trouve pas d'emploi quand il n'y en a pas !

Seriez-vous le délégué syndical des indépendants, des professions libérales, des PME ? C'est votre fonds de commerce, depuis des années. Je doute cependant de votre efficacité envers eux. Ecrivez leur, faites une belle lettre, une vraie, avec du sens. Pas la missive banale et creuse que l'on trouve sur le site du MR, intitulée " 7 h 22 sur l'E411 " et datée du 1er mai. Expliquez à vos admirateurs pourquoi, lors de la dernière réforme fiscale, vous avez particulièrement soigné les plus riches d'entre eux au détriment du plus grand nombre. Expliquez aux patrons de PME, vous savez, " ceux qui bossent ", pourquoi leur société paie autant d'impôts quand de toutes grosses entreprises, qui font des milliards de bénéfices, n'en paient pas. Vous n'allez quand même pas leur dire que ce sont les " socialos " qui ont voulu de telles mesures fiscales !!!

Vous vous attaquez aux dérives de la finance qui devient " le profitariat ". Mazette, elle est bien bonne celle-là. Une chance que vous êtes là pour nous le dire, nous ne l'avons pas remarqué ! Dites un peu, Monsieur Charles, vous ne l'avouez pas

mais la finance d'aujourd'hui n'est jamais que le résultat d'une dérégulation des marchés que les libéraux ont toujours prônée. Loin de moi l'idée de vous considérer comme les seuls responsables mais vous en êtes cependant les principaux artisans politiques.

Vous essayez Monsieur Charles, bien maladroitement il me semble, de donner à votre " mouvement " des accents sociaux qu'il n'a pas. Vous trompez les citoyens en reprenant à votre compte une commémoration dans laquelle vous n'avez rien à faire. Le 1er mai ne vous appartiendra jamais, pas plus que la fête de la Communauté Wallonie Bruxelles n'appartiendra à la NVA ou la Gay Pride au Vlaams Belang. C'est une question d'identité. Augustin Spies, un des condamnés américains en 1886 lors des grèves pour l'instauration des 8 heures, a dit "*Le jour viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous étouffez aujourd'hui*"¹ ne brisez pas ce silence Monsieur Charles, respectez le.

Si votre parti et les gens qui le composent ont des valeurs fondamentales, ce dont je doute souvent, je vous invite à faire la fête pour célébrer ces valeurs. Ce sera légitime, utile pour vous et les vôtres. Cela vous donnera une véritable identité et enrichira le débat. Vous pourriez fêter le libéralisme, à Jodoigne ou ailleurs, à Wavre par exemple. Je vous propose une date : le 29 août. Vous fêterez la naissance de John Locke (29.08.1632), ce philosophe anglais qui est un des pères du libéralisme. Ce serait une bonne date pour galvaniser tous ceux qui veulent " bosser " après les grandes vacances.

Eric VERMEERSCH
Mai 2012

1. <http://www.herodote.net/histoire/evenement.php?jour=18860501>

SOMMAIRE

Edito **[3]**

par Eric VERMEERSCH

Balises **[5-7]**

**La consommation collaborative,
une économie de partage qui se propage**

par Alexis BURLET

Chroniques du numérique **[8-9]**

**Flicage sur le Web :
vers un permis d'espionnage ?**

par Jean-Luc MANISE

Banderilles **[10-11]**

C'est mon courrier!

par Claire FREDERIC

Articulations n°49 **[12-20]**

**Les fanfares : entre musique,
plaisir et lien social...**

par Chantal DRICOT

Parcours du formateur **[21-22]**

Annemarie TREKKER

par Florence DARVILLE

Ailleurs **[23]**

par Daniel ADAM

Agenda des formations **[1-16]**

A l'action culturelle

Monde associatif - Tout public

Actions, projets et coordination

Nouvelles technologies :

Logiciels libres

Sous windows

Demandeurs d'emploi

Bulletin d'inscription **[13]**

Explorer, anticiper, comprendre, tels des baliseurs, nous posons des repères sur lesquels les professionnels peuvent prendre appui pour construire, conduire leurs actions, exercer leurs métiers.

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

La consommation collaborative, une économie du partage qui se propage

Achats groupés, achats d'occasion, location, échanges et dons, ... face à l'austérité et grâce à internet, ces actes se multiplient et portent aujourd'hui un nom : " la consommation collaborative ".

Celle-ci désigne un modèle économique dans lequel l'usage prime sur la possession.

Cette économie de partage se propage du transport aux voyages en passant par l'alimentation, le financement de projets et la distribution, les loisirs, l'énergie, tous les secteurs ou presque voient cette nouvelle économie émerger. Pourquoi acheter et posséder alors que l'on peut partager semblent dire des millions d'individus ?

Ce sont les préoccupations environnementales, la crise, mais aussi la résurgence du concept de "communauté" et le développement des technologies Peer to Peer qui sont à la base de ce que certains qualifient de révolution.

Ainsi recycler, partager, louer, échanger, prêter, donner, sont des concepts remis au goût du jour grâce aux nouvelles technologies mais aussi à l'évolution des comportements. La société est non seulement en train de réinventer ce qu'elle consomme mais surtout la manière dont elle consomme !

Modèles différents et complémentaires

Rachel Botsman¹ identifie trois modèles différents mais complémentaires :

- Un premier modèle : l'économie de la fonctionnalité

Vous êtes propriétaires d'un objet et vous le transformez en service marchand de location. Nous pensons à la location entre particuliers notamment par des sites internet.

Par exemple, une personne qui possède un motoculteur et qui en a très peu l'usage pourrait de cette manière, proposer une location de cet outil.

- Le second modèle est le système de redistribution marchand ou non marchand qui organise la relation entre des gens, propriétaires d'un bien, mais qui n'en ont plus besoin et des gens qui en ont besoin et qui ne veulent pas acheter quelque chose de neuf. On y retrouve, ici, les pratiques de ventes d'occasion, d'échanges, de trocs, de dons...

- Le style de vie collaborative met en exergue le partage et l'échange de ressources et de compétences comme le temps, la

nourriture, l'espace, les connaissances et l'argent. Par exemple, le colunching le fait de partager son repas du midi avec quelqu'un que l'on ne connaît pas forcément, le couchsurfing, mettre à disposition un canapé pour des touristes, le coworking avec des espaces de travail collaboratifs. Il s'agit de partage de ressources immatérielles entre particuliers ou entreprises.

Deux autres formes de partage

Les groupements de consommateurs

Des personnes se regroupent pour effectuer des achats en commun pour des raisons économiques, pour connaître ce que et à qui on achète des produits ou encore pour financer un projet dans le cadre du " crowdfunding ".

Les caractéristiques principales que l'on retrouve dans les différentes formules de groupements de consommateurs sont :

- la proximité des participants : les consommateurs sont géographiquement proches et ils se fournissent principalement chez des producteurs locaux ;
- un aspect économique de la démarche : ces achats groupés s'avèrent moins chers car ils suppriment les intermédiaires entre le producteur et le consommateur ;
- une dimension écologique : le choix de produits locaux, biologiques, saisonniers ;
- une organisation collaborative des groupements conférant différentes tâches aux membres ;
- l'existence d'une plateforme ou d'un site web comme support de communication, d'information et d'échange ;
- la création de liens sociaux entre les consommateurs.

Les réseaux d'échanges de savoirs et de services

Ces réseaux régissent le prêt, le don, le troc ou l'échange de biens, de temps ou de compétences entre particuliers.

On y retrouve les caractéristiques suivantes :

- au départ, il y a l'émergence d'une idée, d'un concept vis-à-vis d'un nouveau mode de consommation ;
- la mise en œuvre se réalise bien souvent grâce à la création d'une plateforme d'échanges sur le web ;
- le concept et sa mise en œuvre créent un nouvel espace pour un nouveau marché de biens et de services ouvert sur l'E-commerce ;
- la rapidité de la transaction rendue est possible par les nouvelles technologies du web ;

- l'échange et la transaction se réalisent directement de pair à pair et donc sans intermédiaires ;
- À la base de toute transaction, il se réalise à priori une confiance entre les personnes. Celle-ci s'établit ou est renforcée par des indices de satisfaction collectés en ligne.

Les nouvelles technologies

La croissance des formes d'échanges directs entre particuliers que décrit la consommation collaborative a été notamment permise par l'avènement et la démocratisation des nouvelles technologies. Si les formes de troc et d'échange ne sont pas nouvelles, Internet et les systèmes Peer-to-Peer ont permis leur développement à une toute autre échelle, grâce à deux leviers.

La masse critique

Internet et les places de marchés Peer-to-Peer ont rendu possible le déploiement de masses critiques d'internautes intéressés par les mêmes types d'échanges en permettant et en optimisant la rencontre entre ceux qui possèdent et ceux qui recherchent (des biens, services, compétences, argent, ressources, ...).

Les systèmes de réputation

Internet et les systèmes de réputation ont permis de créer et de maintenir la confiance nécessaire entre inconnus utilisateurs de ces systèmes d'échanges : qui aurait cru au succès d'Ebay il y a 15 ans et à la possibilité de se faire héberger chez un inconnu en toute confiance ? Derrière ces plateformes d'échanges se trouvent des systèmes de réputation (références, notation) des utilisateurs qui les incitent à " bien se comporter " et qui expliquent en grande partie leur succès fulgurant.

Le changement culturel

De la possession à l'usage

Il y a dix ans Jérémie Rifkin² annonçait l'arrivée imminente d'un nouvel âge du capitalisme et d'une société fondée sur l'accès aux biens :

" Le rôle de la propriété est en train de subir une transformation radicale. Cette révolution a un impact d'une portée fondamentale pour notre société. [...] D'ici à 25 ans, l'idée même de propriété paraîtra singulièrement limitée, voire complètement démodée. [...] C'est de l'accès plus que de la propriété que dépendra désormais notre statut social ".

Sans que nous nous en rendions forcément compte, nous nous mettrions donc à moins posséder, à privilégier l'usage et à partager davantage. Dans un contexte de crise économique durable et de défiance vis-à-vis des grandes entreprises, ces expériences réussies d'échange et de partage interrogent nos comportements traditionnels de consommation. Selon Lisa Gansky, " nous nous dirigeons vers une économie où l'accès aux biens s'impose sur leur possession ".³

L'ouverture aux autres

La collaboration est un aspect fondamental : qu'on le veuille ou non, nous sommes tous connectés les uns aux autres. Pour Lisa Gansky, les plateformes de partage envahissent progressivement nos vies pour dire : " il y a de la valeur dans ce que vous

possédez, il y a de la valeur dans ce que vous connaissez, elles nous poussent à nous ouvrir aux autres ". Jusqu'à maintenant, le monde était très fermé : les entreprises possédaient des usines, des salariés, renaient à tout prix l'information. " Ces plateformes nouvelles sont en train de rendre le monde plus ouvert et la collaboration est au cœur de leur fonctionnement, de même que la culture de la générosité, de la confiance, de la vérité, de la transparence. Cette collaboration peut être intentionnelle ou accidentelle. De nombreux services de partage se copient partout dans le monde et apprennent de leurs échecs et de leurs succès tous les jours⁴".

Vers une économie de fonctionnalité

L'économie de fonctionnalité consiste donc à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien. Selon Walter Stahel⁵, " l'économie de fonctionnalité qui vise à optimiser l'utilisation - ou la fonction - des biens et services, se concentre sur la gestion des richesses existantes, sous la forme de produits, de connaissances ou encore de capital naturel. L'objectif économique en est de créer une valeur d'usage la plus élevée possible pendant le plus longtemps possible, tout en consommant le moins de ressources matérielles et d'énergie possible. Le but est d'atteindre ainsi une meilleure compétitivité et une augmentation des revenus des entreprises. "

L'idée sous-jacente au concept est que la valeur d'un produit pour le consommateur réside dans les bénéfices qu'il retire de son utilisation, et non dans la possession du produit en question. Les biens, les technologies et l'énergie mis en œuvre lors de cette utilisation ne sont dès lors considérés que comme de simples moyens d'assurer la satisfaction des besoins des utilisateurs : dans une économie de fonctionnalité, les consommateurs achètent de la mobilité plutôt qu'un véhicule, un confort climatique plutôt que du gaz ou de l'électricité, un service de nettoyage plutôt qu'un lave-linge, etc. Dans une telle optique, la valeur économique du produit ne repose donc plus sur sa valeur d'échange, mais sur sa valeur d'usage. En découlent de profonds changements dans les relations entre producteurs et consommateurs. Dans ce contexte, notre rôle de travailleur/consommateur s'en trouve du même coup transformé comme l'explique Rachel Botsman : " Les gens prennent conscience qu'ils disposent de ressources inexploitées (matérielles ou liées à leurs compétences) sources de valeur économique, sociale et durable -en moyenne par exemple, une voiture reste à l'arrêt 92% du temps- et qui représentent des opportunités quotidiennes pour devenir micro-entrepreneurs ". Ces évolutions ne se sont qu'embryonnaires et le changement prendra du temps mais " la fulgurance des avancées technologiques, combinée à une évolution des mentalités représente une opportunité sans précédent pour transformer des secteurs, réinventer les services publics, dépasser les formes de consumérisme, sources de gaspillage terrible et changer nos façons de vivre ".

Cette transition nous pousse également à réfléchir à l'encadrement de ces échanges : si nous nous mettons effectivement à partager au sein de communautés nouvellement créées, comment générer et maintenir la confiance nécessaire entre inconnus ?

Le lien social

La crise économique s'avère être un élément déclencheur et propagateur de l'économie de partage, elle fait naître la nécessité de s'assembler, et de cette nécessité naît le plaisir de s'assembler. On y trouve son compte pour ses intérêts individuels et matériels, puis très vite, quelque chose se passe et la communauté d'intérêts devient une communauté de liens.

Le lien social est l'ensemble des appartenances, des affiliations, des relations qui unissent les individus ou les groupes sociaux entre-eux et qui les amènent à se sentir membres d'un même groupe.

La capacité à recréer du lien social est pour beaucoup dans l'engouement que génèrent de nombreuses plateformes de consommation collaborative.



La crise, ou plus exactement l'appauvrissement, pousse les gens vers ces nouvelles formes d'échanges. Mais ce mouvement n'est-il pas un refus de la société de marché ? Au XVIIIe siècle, les aristocrates payaient en objets et habits. L'arrivée de l'argent a été une libération des liens sociaux. Les hommes ont ainsi accédé à l'anonymat et à l'individualisme. Mais maintenant que ces valeurs ne sont plus portées aux nues, on cherche de nouveau à tisser du lien social avec d'autres moyens ".

Selon Erwan Lecoeur⁶, sociologue, l'explication du succès de ces nouveaux comportements est à rechercher dans une quête de liens et de confiance en soi et en l'autre : " Avec ces nouveaux comportements, plusieurs attentes apparaissent, que l'on pourrait appréhender par la centralité du besoin du " lien ", d'une qualité particulière et d'une confiance renouvelée ".

Derrière les produits et les services concernés, c'est avant tout une nouvelle forme de relation, de partage qu'il s'agit de vivre. Plus qu'une simple proximité géographique, on peut y voir une recherche de relation affinitaire à nouer ; le besoin d'une rencontre réelle, d'un contact avec le producteur, l'inventeur, le fournisseur de biens ou de services. [...] On passe du bien à ce qu'il permet : un lien. [...] Le bonheur n'est pas contenu dans l'objet échangé, semblent dire des millions de nouveaux consommateurs mais dans l'acte d'échange et la rencontre qu'il permet ".

Alexis Burlet

We share

Le CESEP participe au projet européen " We share ou " la consommation de collaboration : un nouveau style de vie impliquant la durabilité, la technologie et la convivialité ".

Le projet vise à explorer - en Europe - ce nouveau style de vie qui consiste à promouvoir le partage des objets plutôt que leur possession et où le Moi se transforme en Nous (exemples: covoiturage, co-vélo, les jardins urbains, le partage de bureau, cohabitat, la mobilité durable...).

Le projet We share rassemble 16 partenaires de l'Europe.

We Share : <http://www.weshareproject.eu/>

Sources et références

1. Rachel Botsman, co-auteur de "What's mine is yours, The rise of Collaborative Consumption".
2. Jérémie Rifkin "L'âge de l'accès".
- 3 et 4. Lisa Gansky, The Mesh Why The Future of Business is Sharing
- Aline Carvalho , Marketing collaborative: le crowdfunding et la reinvention de la consommation
- Blog de la consommation collaborative, <http://consocollaborative.com/>
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Consommation_collaborative
5. Walter Sahel, The Performance Economy; Palgrave London, 2006
6. Erwan Lecoeur, Le partage, un nouveau mode de consommation

Chroniques du numérique se penche sur des sujets " chauds " de la société de l'information et des médias. Sur des faits, des situations et des questions qui interpellent ou devraient interpellier. Avec un regard parfois léger, souvent amusé, toujours critique.

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Flicage sur le Web : vers un permis d'espionner ?

Et si votre fournisseur d'accès pouvait vous espionner et vous dénoncer aux autorités ? Et si Google, Twitter ou Facebook pouvaient faire de même ? Ce n'est pas de la fiction. L'exemple pourrait venir des Etats Unis. Après le SOPA, voici le CISPA, lisez Cyber Intelligence Sharing and Protection Act.

A l'instar de dizaines de milliers de sites, l'encyclopédie Wikipédia s'est mise en deuil le 18 janvier 2012 pour soutenir la mobilisation contre le projet américain de loi anti-piratage Stop Online Piracy Act. Il aurait permis, en cas de menace, de rendre inaccessible des sites " ennemis ". Face à l'ampleur des protestations, la Chambre américaine des Représentants a fait marche arrière. C'est la même Chambre qui vient de voter le projet de loi CISPA de lutte contre les cyber-menaces. Si son adoption se trouvait confirmée par le Sénat, cette loi permettrait aux sociétés internet, selon l'ONG américaine Electronic Frontier Foundation, " d'espionner leurs usagers et partager des informations privées avec le gouvernement et d'autres sociétés avec une immunité quasi-totale en matière de responsabilité civile ou pénale ". Et Tim Berners-Lee, l'un des pères du Web, de rappeler que " ce qui se passe aux États-Unis tend à concerner le reste du monde. "

End Piracy, not liberty

Contre SOPA, la mobilisation a été générale et largement relayée par les majors du Net. Au terme du fameux 18 janvier, la pétition mise en ligne par Google a récolté plus de 4,5 millions de signatures. Sa page dédiée "End piracy, not liberty" a été vue plus de 13 millions de fois. Twitter a généré un trafic de 2 millions de messages sur le sujet. Même Marc Zuckerberg a finalement dû se résoudre à publier un (court) billet sur la page perso de son réseau social Facebook pour manifester son opposition. D'après Fight For The Future, le coordinateur de l'opération "blackout", 50.000 sites et blogs ont participé à la mobilisation du 18 janvier.

Du droit d'auteur à Wikileaks

Trois jours plus tard, le rapporteur du texte, Lamar Smith, retirait son projet de loi. Ce n'est pas rien. SOPA prévoyait la possibilité de faire bloquer par les fournisseurs d'accès Internet l'adresse DNS d'une page ou d'un site soupçonné de piratage ou portant atteinte aux lois américaines sur le droit d'auteur. C'est à dire à en refuser l'accès à tout navigateur : un peu comme si on vous coupait le téléphone. Il s'agissait d'imposer aux opérateurs, fournisseurs d'accès, moteurs de recherche et autres portails, les mesures de rétorsion décidées à l'encontre de sites considérés comme facilitant le téléchargement illégal, aux USA comme à l'étranger ! Parmi celles-ci, outre le blocage pur et simple, figurait l'obligation faite par un tribunal que les sites jugés illégaux ne soient plus référencés par les moteurs de recherche et l'interdiction faite aux annonceurs publicitaires et aux services de paiement en ligne d'encore collaborer avec ces sites. Last but not least, les outils de contournement de la censure, par ailleurs soutenus financièrement par le Département d'Etat, se trouvaient criminalisés, avec les conséquences qu'on imagine dans les pays dictatoriaux pour des cyber-dissidents privés d'outils de protection et d'anonymisation vitaux pour eux.

De SOPA à CISPA

Trois mois plus tard, le 26 avril dernier exactement, les parlementaires américains de la Chambre des représentants ont voté en faveur de la proposition de loi Cisca à 248 voix contre 168. Cette fois, les industriels du Net ont soutenu le projet censé rendre Internet plus sûr, et favoriser un échange le plus rapide possible d'informations en cas de cyber-attaque. Pour le coup, ce n'est pas Zuckerberg qui est sorti du bois mais Joel Kaplan, son vice-président chargé des politiques publiques : "Un des défis que nous et d'autres sociétés ont eu, c'est dans notre capacité à partager des informations avec les uns des autres sur les cyber-attaques. Quand une entreprise détecte une attaque, le partage rapide d'informations sur cette attaque avec d'autres entreprises peut aider à protéger ces autres sociétés et éviter à

leurs utilisateurs d'être victimes de la même attaque. De même, si le gouvernement prend connaissance d'une intrusion ou d'une autre attaque, plus vite il pourra partager au sujet de cette attaque avec des entreprises privées et meilleure sera la protection de nos utilisateurs et de nos systèmes. "

Qu'y-a-t-il vraiment dans CISPA ?

CISPA revisite la loi sur la sécurité nationale (National Security Act), en y introduisant des références à la cybersécurité. Officiellement, CISPA veut rendre l'Internet plus sûr. Concrètement, il donne mandat aux agences de renseignements américaines de réclamer aux opérateurs Internet des données de trafic et de communication concernant leurs utilisateurs. Pour l'Union américaine pour les libertés civiles, CISPA traduirait la fin de la vie privée en ligne et ferait courir le risque d'un espionnage massif des internautes.

Carte blanche pour l'espionnage

Et l'EFF de taper sur le clou. Selon elle, le terme cyber-security évoqué dans Cisca est bien trop vague et va permettre à n'importe quelle société Web de contrôler les usages de ses utilisateurs, au nom d'une menace diffuse : "Cela signifie qu'une société privée comme Google, Facebook, Twitter ou un fournisseur d'accès à Internet pourrait intercepter votre courrier électronique et vos SMS, envoyer une copie à un tiers et au gouvernement, modifier leur contenu ou les empêcher d'atteindre leur destination si cela cadre avec leur stratégie de lutte contre les cyber-menaces. La définition d'un " objectif de sécurité " est tellement large que cela laisse la porte ouverte à toutes sortes de censures de la part de sociétés estimant que certains propos " dégradent " le réseau. Même son de cloche chez le Center for Democracy and Technology qui relève dans CISCA des " lacunes fondamentales ". Cette association de défense des droits des internautes craint que le terme de " cyber-menace " présent dans le texte reste volontairement vague pour permettre la collecte de données de tout ordre, notamment sur les réseaux sociaux. On craint également que la " cyber-menace " englobe la protection de la propriété intellectuelle. Dans cette hypothèse, il reviendrait aux FAI de jouer le rôle de délateur et de communiquer aux instances du gouvernement américain les identités des pirates.

CISPA ne dérange pas les sociétés Internet

De nouveau, la mobilisation est forte chez les défenseurs d'un Internet libre et neutre. De Tim Berners-Lee à Richard Stallman, de Reporters Sans Frontières au Parti Pirate International, tous appellent à se dresser face à cette volonté de verrouiller le Web. Tous, sauf les industriels du Web, dont beaucoup ont cette fois soutenu l'initiative en relativisant son impact sur le respect de la vie privée et la protection des données. C'est qu'avec SOPA, ils pouvaient se sentir directement concernés. Des sites collaboratifs comme YouTube ou Facebook auraient été forcés de surveiller leur contenu sous peine d'être sanctionnés. Ici, c'est tout l'inverse : non seulement ces industriels bénéficieraient d'une meilleure information sur les cyber-attaques, mais elles seraient encouragées à développer des outils de récolte et de contrôle des données de plus en plus pointus. Cette capacité à construire des profils est l'une des principales sources de revenus des réseaux sociaux et autres plates-formes collaboratives.

Un veto d'Obama ?

D'où les félicitations envoyées par Kaplan à Mike Rodgers, l'auteur du texte, pour son initiative. Depuis, le soutien est moins tranché. Facebook a fait savoir qu'il restait toujours hors de question de partager des informations personnelles sensibles

avec le gouvernement au nom de la protection de la cyber-sécurité. Quoi qu'il en soit, le projet a été voté et devrait passer au Sénat tandis que la résistance s'organise. Même la Maison blanche, par l'intermédiaire de sa porte-parole du Conseil national de sécurité, Caitlin Hayden, a fait savoir que " les dispositions relatives au partage d'informations doivent inclure des garanties solides de sécurité, afin de préserver la vie privée et la liberté de nos citoyens ". Si la loi passait, Barak Obama pourrait user de son droit de veto. L'EFF a, quant à elle, mis en ligne une pétition pour " sauver le web américain". Elle avait récolté au moment où ces lignes sont écrites 790.891 signatures.

Les fournisseurs d'accès transformés en force de police

Affaire à suivre donc. Reste que, comme le constate Reporters sans frontières, "la liberté d'expression et la protection de la vie privée en ligne sont de plus en plus menacées, dans des pays réputés démocratiques, par une série de projets ou de propositions de loi qui les sacrifient sur l'autel de la protection de la sécurité nationale ou de la protection du droit d'auteur. " On songe bien sûr en Europe à l'ACTA, le projet d'accord commercial anti-contrefaçon qui vient d'être incendié par Peter Hustinx, le Contrôleur européen de la protection des données. Celui-ci dénonce des mesures qui " permettent la surveillance indifférenciée ou généralisée du comportement des utilisateurs d'Internet et/ou de leurs communications électroniques dans la lutte contre des infractions légères, à petite échelle et sans but lucratif. " Même le rapporteur de l'ACTA au parlement européen, David Martin, pointe du doigt un texte qui " va forcer les fournisseurs d'accès Internet à agir comme une force de police. " On songe aussi au projet de loi visant à mettre en place un dispositif de surveillance généralisée des communications électroniques et téléphoniques, que le gouvernement britannique entend soumettre à son parlement dans les prochaines semaines et qui lui aussi transformerait les fournisseurs d'accès à Internet et les opérateurs télécoms en auxiliaires de police.

Plus que jamais, face aux vellétés de mettre en place un système de surveillance intégré de l'ensemble du réseau, il faut redoubler de vigilance sur le Net...

Jean-Luc MANISE

Sources & Infos

Le site de la pétition contre CISPA
www.avaaz.org

Electronic Frontier Foundation
www.eff.org

Reporters sans frontières
<http://fr.rsf.org/>

Le site du contrôleur européen des données
<http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/edps/lang/fr/EDPS>

10 Banderilles

Banderilles plante ses questions dans les pratiques de formation en Education Permanente. Ouvrir régulièrement le débat pour permettre aux formateurs d'y puiser des éléments de réflexions. Méthodes et déontologie ne se suffisent pas à elles-mêmes si elles ne sont pas assorties d'un questionnement éthique.

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

C'est mon courrier !

Prenons une situation de formation

Une collègue nous présente quelques clés qui permettent d'analyser les stratégies d'une organisation. Une participante nous expose une situation professionnelle. Nous l'analysons et dans les débats, elle nous raconte que la hiérarchie ouvre le courrier adressé nominalement aux travailleurs de l'association et lit avant l'envoi, le courrier rédigé par ceux-ci à leurs " usagers ".

J'avale de travers et ne peux m'empêcher de dire, ça ne va pas. Le secret de la correspondance relève d'un droit fondamental. Le travail social est protégé par le secret professionnel. Je voyais poindre là le spectre d'une société de contrôle. Que se passe-t-il dans cette organisation et dans d'autres que ce soit une association, une entreprise ou un service public pour que le courrier soit ouvert ?

Mettons de côté la question du secret professionnel abordée dans un numéro précédent. Et revenons au secret de la correspondance.

Y aurait-il violation du secret de la correspondance ?

Violer le secret de la correspondance, c'est lire un courrier à caractère privé sans le consentement préalable de celui, ... qui l'a écrit.

Rappelons que le respect de la vie privée et familiale se retrouve autant dans la déclaration universelle des droits de l'Homme¹, la Convention européenne des droits de l'Homme² que la Constitution belge³.

Dans ces trois textes, il est intéressant de souligner que ces droits sont attribués aux individus. Ce n'est pas dû à un statut juridique particulier, en l'occurrence, ici, employeur ou travailleur mais par la seule qualité d'être des humains en relation avec d'autres humains.

Pierre Beyens et Valéry Vermeulen, tous deux avocats au barreau de Bruxelles, précisent que ce secret de la correspondance s'applique également dans les relations de travail⁴. Mais, ce principe n'est toutefois pas absolu. Si de façon générale, ces différents textes assurent le respect de la vie privée, des règles spécifiques viennent également compléter le tableau juridique dit Catherine Merrola⁵ élargissant la réflexion à la correspondance électronique.

Rejoignant Pierre Beyens et Valéry Vermeulen, elle constate qu'à la lecture de ces principes, on se rend compte au moins d'une chose : c'est que le contrôle des communications des travailleurs par l'employeur est impossible (entendez illégal) sauf accord des intéressés, c'est-à-dire le destinataire, celui qui reçoit et l'expéditeur, celui qui écrit.

Par ailleurs, en matière de jurisprudence, elle souligne que les décisions donnent raison tantôt à l'employeur, tantôt au travailleur selon qu'elles accordent la primauté à la protection de la vie privée ou à la nécessité de lutter contre les abus.

En raison de l'incertitude de la jurisprudence et de l'absence de règles légales clairement établies, dit-elle, la sécurité juridique ne peut être assurée, ni pour l'employeur qui ne sait pas dans quelle mesure il peut consulter ou non les mails de ses travailleurs, ni pour le travailleur qui doit pouvoir savoir quand il commet un abus et quand il reste dans les limites.

D'une certaine manière, chacun est renvoyé... à sa propre conscience...

Aux côtés des différents textes, ajoutons qu'il existe aussi une convention collective de travail⁶ relative à la protection de la vie privée des travailleurs à l'égard du contrôle des données de communication électronique en réseau. Elle doit encore faire l'objet d'un arrêté royal qui la rendra obligatoire pour tous les employeurs.

Le retour de l'inquisition postale ?

Malgré la reconnaissance officielle du secret du courrier, on ne peut que s'interroger sur cette pratique de sa violation. Nous sommes renvoyés au " Cabinet noir " des temps passés, chargé de l'inquisition postale. Le " cabinet noir " a sévi pendant des siècles dans la plupart des États européens. Il interceptait pour le compte des gouvernants de nombreuses correspondances, afin de repérer et censurer les opposants politiques et s'informer des courriers diplomatiques ou militaires.

Cette inquisition postale a pris fin au XIX^e siècle à la suite de la réforme postale reconnaissant la liberté de correspondre.

Il semble que seul l'état de guerre allait légitimer l'ouverture systématique du courrier destiné à l'étranger par la censure postale, mais alors de façon officielle et non occulte, sanctionnée par l'apposition de cachets et de bandes de fermeture bien apparents.

Mais, nous ne sommes pas en temps de guerre ...

Non, notre 20e siècle fut celui de l'avancée du panoptique dit Miguel Bensayag⁸ lors d'une interview pour un dossier sur l'obscène⁹.

" Le panoptique est un type d'architecture carcérale imaginée à la fin du XVIIIe siècle. L'objectif de la structure panoptique est de permettre à un individu, logé dans une tour centrale, d'observer tous les prisonniers, enfermés dans des cellules individuelles autour de la tour, sans que ceux-ci puissent savoir s'ils sont observés. Ce dispositif devait ainsi créer un "sentiment d'omniscience invisible" chez les détenus. Dans les années 70, le philosophe et historien Michel Foucault en fait un modèle abstrait d'une société disciplinaire, inaugurant une longue série d'études sur le dispositif panoptique "¹⁰.

Le spectre de la société de contrôle pointe donc bien à nouveau son nez. La correspondance en milieu professionnel serait contaminée par le virus du panoptisme ?

Une question

Pour conclure, je reviendrai sur cette question posée déjà dans les années 50 par le juriste français, Paul Reuter. "Chaque institution en tant que foyer d'activités, en tant qu'organisme doué d'une vie propre, doit recevoir une certaine protection contre la curiosité et l'inquisition extérieures. Comment concilier l'exigence légitime de transparence avec la nécessaire protection d'informations, de procédures, de données ? Quel est le point d'équilibre entre le secret et la transparence ?

J'ajouterai entre l'incertitude et le contrôle ? Le pouvoir et la confiance ? Avec, selon les cas, une rupture parfois voulue, parfois subie en faveur des uns ou des autres ".

Que se passe-t-il dans une organisation, que ce soit une association, une entreprise ou un service public pour que le courrier soit ouvert ?

1. La déclaration universelle des Droits de l'Homme de l'O.N.U. (art. 12) qui dispose : "Nul ne fera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation". Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.
2. Article 8 : " Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ". - Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950
3. Article 22 : " Chacun a droit au respect de sa vie privée et familiale, sauf dans les cas et conditions fixés par la loi " - Constitution belge.
4. " L'espace professionnel fait également l'objet de la protection garantie par les articles 8 de la CEDH et 15 (22) de la Constitution dans la mesure où les activités qui y sont développées revêtent un caractère privé et où la correspondance confidentielle y est préservée. " (Cass. 19 févr. 2002, arrêt cité dans Cour Tr. Liège, 7 août 2007, R.G. 8041/2006, inédit)
5. L'article 109 ter D de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, M.B., 27 mars 1991, appelée communément " loi Belgacom ". Cette loi prohibe la prise de connaissance du contenu des communications sauf accord préalable de toutes les parties concernées et l'article 314 bis du Code pénal qui consacre le secret de la correspondance.
6. Convention collective de travail n°81 signé le 26 avril 2002 RELATIVE A LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE DES TRAVAILLEURS A L'EGARD DU CONTRÔLE DES DONNEES DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES EN RESEAU
7. http://fr.wikipedia.org/wiki/Cabinet_noir
8. Miguel Bensayag est philosophe et psychanalyste. Il a écrit de nombreux ouvrages dont Les passions tristes: souffrance psychique et crise sociale, La fragilité , Le mythe de l'individu, le tout aux éditions La découverte mais aussi La santé à tout prix: médecine et biopouvoir aux éditions Bayard.Vous pourrez également lire toute une série d'articles sur le site du collectif Malgré tout, dont il est un de fondateurs. (www.malgreout.org)
9. Voir le dossier Articulations "L'obscène" dans le Secouez-vous les idées n° 76.
10. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Panoptique>

Sources utilisées et utiles

1. Respect de la vie privée et utilisation du mail et du web - Catherine Merrola - <http://www.coj.be/fichejurid12.htm>
2. Contrôle de l'employeur sur l'utilisation du courrier électronique et l'usage du web par le travailleur - Pierre Beyens et Valéry Vermeulen - <http://www.droitbelge.be/fiches>

Infos complémentaires

Toutes les décisions de justice concernant le respect de la vie privée (en Belgique ou ailleurs en Europe) sont disponibles sur le site <http://www.droit-technologie.org/>

Claire FREDERIC

Les fanfares : entre musique, plaisir et lien social...

Les fanfares sentent bon la fête, le pétillant, les réunions de village ou les événements urbains. Qu'elles trouvent leur origine dans l'éducation populaire ou dans des expressions musicales plus récentes, plus alternatives ; qu'elles marient unifiées et solfèges, cuivres et percussions ou flashent sur les tenues joyeusement déjantées et les instruments tout terrain, elles ont toutes leur sens du beau, du chaud, du jouer et se retrouver ensemble. De l'intégration, de l'amour des notes et des gens. Avec un bémol : elles, qui nourrissent tant de projets, qui accompagnent tant d'événements et embellissent les jours de fête, sont un peu les parents pauvres de la socioculture, les négligées des décrets. Mais bon, cela ne les empêche pas de faire la fête. Les fanfares n'ont pas beaucoup de moyens mais elles sont débordantes de ressources...

Dossier réalisé par Chantal DRICOT

Articulations

n°49

Articulations est un dossier composé d'interviews, d'analyses contribuant aux débats traversant l'actualité politique, sociale, culturelle et économique.

Des points de vue contradictoires d'acteurs ou d'observateurs impliqués de près qui permettent à chacun de se forger ses propres convictions et de se mêler de ces questions qui nous concernent tous.

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Sans Tambour ni Trompette : une fanfare d'intérieur

Sans Tambour ni Trompette existe depuis plus de 15 ans. Au centre, il y a la notion de plaisir. Plaisir du "faire ensemble" et du "faire autrement" ; plaisir des découvertes et des apprentissages ; plaisir des rencontres et du voyage musical.

Entretien avec Véronique DELMELLE

Véronique DELMELLE est violoniste et saxophoniste baryton Professeur de saxophone à l'académie de Liège et de Bruxelles. Directrice musicale et compositrice pour Sans Tambour ni Trompette.
<http://www.stnt.be>

Un peu militaire...

A l'origine, les fanfares, c'est uniquement des percussions et des instruments à embouchure directe : des trombones, des tubas, des trompettes, des cors. C'est la fanfare qui déambule. Elle joue plutôt des airs militaires. Dans les harmonies, on ajoute des saxophones, des clarinettes et des flûtes. Elles peuvent déambuler ou jouer dans une salle. Dans les harmonies, on propose des musiques un peu revisitées et arrangées mais c'est toujours un peu militaire ; en tout cas conservateur dans le choix des morceaux, et rigide dans la manière d'envisager la musique.

Comme des champignons

Et puis, il y a ce qu'on appelle les néo-fanfares. Les nouvelles fanfares, ce sont plutôt des rassemblements de gens avec toutes sortes d'instruments et des musiques issues d'un peu partout, des Balkans ou de l'Europe de l'Est, avec les musiques tziganes ou klezmer, d'origine latino ou afro-américaine aussi... Pour l'instant, la tendance est plutôt à la création de petits groupes. A Liège, vient de naître une fanfare avec accordéon, violon, clarinette, saxo qui s'appelle Tant pis pour les voisins. Il y a aussi La fanfare du Belgistan ou encore Pas ce soir chéri ou La Fanfare du Nord. Ce sont des groupes plus petits mais ils font une musique dansante, festive. C'est rigolo et ça pousse comme des champignons...

A l'origine ?

Moi, j'ai commencé Sans tambour ni Trompette à partir d'un constat. Je donne des cours en académie et je me rends compte que les enfants ou les adultes, ils sont tout seuls, entre quatre murs, chez eux. Puis, ils viennent chez moi et ils sont tout seuls, entre quatre murs, chez moi. Et ça peut mettre beaucoup de temps (3 à 5 ans) avant de commencer l'ensemble instrumental. Alors qu'avec deux ans de pratique (voire moins), on peut déjà jouer des petites choses en groupe. Et ça sonne et ça donne. Et puis, il y a les gens qui viennent parce qu'ils sont un peu largués dans leur pratique. Ceux qui ont pratiqué il y a longtemps et qui ont envie de s'y remettre. Ou encore les autodidactes qui veulent améliorer leur jeu en jouant avec d'autres au sein d'un groupe. Quant à savoir comment la notion de nouvelle fanfare a débarqué ? Je sais pas. Une chose est sûre, on est déjà vieux. Jour de fête existe depuis presque 20 ans, Sans tambour ni Trompette, depuis 15 ans. Je crois qu'au

début, ça a commencé parce qu'on proposait autre chose que les fanfares traditionnelles. Les gens nous ont rejoints parce qu'ils avaient plus envie de rigoler, de s'amuser que d'être dans une fanfare qui fait des concours et où il faut être en uniforme. Et puis surtout, on aborde des musiques qui sont plus sympas.

Mélange des genres

Par exemple, avec Sans tambour ni Trompette, on prend un morceau qui vient d'Afrique du Nord, un autre d'Espagne ou du Portugal, un autre composé exprès pour la fanfare, soit par moi soit par d'autres. Je crois que c'est ça aussi les nouvelles fanfares : c'est le brassage de toutes ces musiques. Et quand il y a deux espagnols dans la salle et qu'on fait pasodoble, ils sont tout fous .

L'idée, c'est aussi d'aller visiter des styles de musique différents : une samba, une espèce de blues, un autre truc qui sera un peu plus funky. On fait des reprises un peu "Inspecteur gadget". Des musiques qui rappellent quelque chose aux gens, aux spectateurs. L'idée, c'est d'emmener les gens avec nous et pas d'imposer des trucs militaires parce qu'on joue dans une fanfare.

En fait, j'aime bien un peu tout mélanger et puis un peu casser les genres. Mettre un morceau plus traditionnel tango et puis l'autre plus rock and roll-funky. J'aime bien faire un mixte avec, d'une part, des arrangements faits sur des musiques traditionnelles et puis des morceaux à moi et puis aussi des reprises d'autres personnes. Le but, c'est de veiller à ce que la masse sonore change entre les morceaux et d'éviter que ça sonne toujours un peu pareil. J'aime bien écrire mais je ne voudrais certainement pas écrire toute la musique pour STNT sinon ça deviendrait la musique de Véronique Delmelle.

Taule de dames

En ce sens, je pense que les nouvelles fanfares proposent une sorte de pluralisme musical. Un peu comme ce que fait Met X (dans le sens de métissage) à Bruxelles. C'est une asbl qui gère 7 ou 8 groupes différents dont Bagadsky, Marockin'brass, ou Zappa ou Remork. Remork, par exemple, c'est une plus petite formation de percussions et de danse gnaoua qui se mêle le temps d'un événement ou d'un projet ponctuel à d'autres formations ou d'autres fanfares. Ils s'attachent, quoi! C'est avec le soutien de l'asbl Met X que je prépare mon nouveau projet : Taule de dames. On est allés voir des femmes emprisonnées. Leurs impressions de femmes en prison sont le fil conducteur du projet et des compositions. De là, va sortir un spectacle qui sera présenté dans plusieurs prisons et salles de concert. On sera 5 musiciens sur scène, avec vidéo.

Enfants admis

Zappa aussi se fait avec l'aide de Met X. C'est un big band d'enfants que je dirige avec un autre musicien Marc Galo qui s'occupe de la section rythmique. C'est le 5ième big band d'enfants que je monte. Le principe est de rassembler des enfants qui jouent sur quasiment n'importe quel instrument. Ils ont entre 8 et 12 ans. Il n'y a aucun pré requis. Soit ils n'ont aucune base musicale ou un petit parcours d'une année en académie ou autre. Ils apprennent la musique à partir de jeux rythmiques et de partitions graphiques. Un son, c'est un dessin. On s'en fout que ce soit un sol ou un fa. Ce qui compte, c'est le dessin de la note que le gamin a essayé de représenter. Et puis chacun

apprend sa note aux autres participants. Quand on met tout ensemble à la fois graphiquement et musicalement, ça donne des compositions collectives et individuelles. Ils construisent progressivement leur propre répertoire musical. Pendant un an, on ne parle pas de note. On fait ensemble des sons qui ont des représentations graphiques. On fait de la musique ensemble ; on commence et on finit ensemble et si on fait fort ou piano, on fait tous fort ou piano. Progressivement, on va un peu plus vite, un peu plus loin. Mais attention, on ne fait pas n'importe quoi sinon c'est du bruit. Au bout de quelques temps, ils font des concerts (5 ou 6 par an) sur base de leur propre répertoire. Ils jouent environ une demi-heure de musique de leur composition. Sur les dernières productions, je suis intervenue sur deux morceaux, tous les autres ce sont les leurs. Deux de ces enfants là sont entrés ensuite au conservatoire et un autre a fait ingénieur du son. J'ai même reçu un coup de téléphone de parents me disant "Merci, on ne savait pas ce qu'on allait faire de lui ". Et c'est vraiment cadeau! Ces groupes d'enfants ont d'office une durée de vie limitée. Après 4 ou 5 ans, ils vont voir ailleurs, volent de leurs propres ailes et choisissent ou pas de s'orienter vers une formation plus académique. Entre-temps, on les a fait grandir dans l'idée que faire de la musique c'est jouer avec les gens mais aussi faire des concerts, travailler chez soi, fonctionner en groupe et dans le cas de Zappa, en plus fonctionner en bilingue!

Reconnaissance et soutien

A ce jour, pour "Sans Tambour ni Trompette", la seule reconnaissance que l'on a, c'est celle des Tournées Art et Vie. Comme on ne se situe pas dans le cadre d'une fédération de fanfares traditionnelles, on ne peut pas prétendre au même soutien financier, qui de tout façon n'est jamais mirobolant. Mais à tout le moins certains bénéficient d'un subside qui leur permet d'acheter des instruments et de les prêter à leurs participants. Chez nous, les participants ont chacun leur instrument. On s'est constitué en asbl et les cachets des concerts nous permettent de payer la salle, de me rétribuer un peu, de payer la baby sitter pour les participants qui viennent en couple et parfois quand quelqu'un est un peu serré et qu'il vient de loin de lui payer ses frais de déplacement. Mais ça veut dire aussi que si on n'a pas de concert, on est cuit. Déjà, pour être reconnu dans Art et Vie, il faut minimum 10 concerts par an ; c'est beaucoup, d'autant qu'on ne tourne pas pendant l'hiver. D'octobre à mars, on n'a pas de rentrée. C'est pour ça aussi que j'aimerais bien que STNT soit reconnue comme une *fanfare d'intérieur* ou *fanfare de chambre*. En hiver, on ne pense pas directement à faire appel à une fanfare. C'est une musique qu'on associe plus avec l'extérieur et les beaux jours. Pourtant, nous avec un chapiteau ou une grande scène, on est content. Cette appellation nous permettrait de sortir des musiques non identifiées.

Les musiques non identifiées ?

Quand on a fait notre demande de reconnaissance aux Tournées Art et Vie, on nous avait d'emblée répertorié avec les fanfares traditionnelles. Et puis un jour, on nous appelle pour une audition pour pouvoir nous classer dans la hiérarchie des fanfares. On arrive et naturellement on se retrouve avec plein de gens en uniformes de fanfare. On joue nos petits morceaux. Je suis appelée devant le jury. Ils trouvent notre musique vraiment chouette et bien sympa. Mais il est évident que tout cela n'a pas grand chose à voir avec les fanfares traditionnelles. Ils décident donc de nous mettre dans la rubrique Musique du Monde. J'étais pas d'accord. On fait de la musique belge, de la musique du Portugal, ou d'Espagne mais on ne fait pas de la musique du monde. Comme ils ne savaient plus où nous mettre, ils ont créé une nouvelle catégorie: les musiques non identifiées! A ce jour il existe énormément de groupes dans cette catégorie. A quand la prochaine étape ?

La cheffe

Je suis tombée dans la musique quand j'étais toute petite. Mon père connaissait le directeur de l'Académie. Je chantais et je tapais tout le temps des rythmes. Il lui a demandé de me faire entrer et de me pousser. A 4 ans, je me suis retrouvée avec un violon dans les mains. A 5, je passais mon premier examen sans savoir ni lire ni écrire. J'écrivais les notes mais pas les lettres. On a donc fait un examen spécial pour moi. Je m'en souviendrai toute ma vie. Et jusqu'à 14 ou 15 ans, j'ai été bien sage. Et puis j'ai pu jouer dans un orchestre et là j'ai compris que waaah! c'est chouette la musique! Et j'ai décidé de changer d'instrument. J'en avais marre des cordes, des archets... Je voulais voir ce que c'était que de souffler dans un instrument. Je voulais jouer du basson. Mais il n'y avait pas de professeur de basson. La flûte ? Le répertoire était trop proche de celui du violon. La clarinette ? J'aimais pas trop le son. Le saxophone ? pourquoi pas! Le répertoire est très différent. Et c'est comme ça que je me suis retrouvée professeur de saxophone à l'académie.

Et le plaisir ?

Pour moi, c'est de sentir le plaisir qu'ils ont à jouer ensemble. Le plaisir aussi que j'ai à partager. A démystifier surtout l'apprentissage de la musique. On dit que c'est difficile de faire de la musique. C'est faux! Non, ce n'est pas difficile. Il faut arrêter avec ça. Le violon, ça c'est difficile. Je peux en parler. Mais je pense que pour faire de la musique tout le monde a des facultés. Au début, bien sûr, tu commences par faire un rythme. Et puis on avance... Et c'est gagné. C'est ça que j'ai plaisir à partager. Sans compter le contact qui se fait avec les gens, entre les gens. Par exemple, à STNT, il y a des gens qui ne se connaissent pas et depuis qu'ils se sont rencontrés, ils sont devenus les meilleurs copains du monde. Alors que a priori leur milieu respectif ne les prédestinait pas à se rencontrer.

Une autre approche de la musique et de son apprentissage.

Au début, avec Sans Tambour ni Trompette, j'ai fait cela à l'oreille. Il y avait des gens qui lisaient un peu la musique, d'autres pas du tout. Comme chef d'orchestre, pour lancer le bazar, j'ai développé un espèce de langage pour des gens qui n'avaient jamais fait de musique et qui restait compréhensible pour ceux qui en avaient déjà fait. C'étaient juste des signes et des jeux rythmiques. Tout d'oreille et pas de solfège requis. On a ainsi accueilli une clarinettiste. Elle était venue avec la clarinette de son fils. Lui n'en jouait plus ; elle, elle avait envie de faire de la musique. Alors, pourquoi pas de la clarinette! Mais elle n'y connaissait rien. Je lui ai dit "tu dois mettre les doigts comme cela pour cette note là". Pour d'autres notes, je faisais un petit dessin. Et comme ça, on est arrivé à faire des formules qui se répétaient et qui construisaient une musique simple mais qui tournait.

Autre exemple : il y a 3 ans, une dame nous a rejoints, qui n'avait qu'un an de saxophone. Je me suis dit que ça risquait d'être un peu juste mais qu'il fallait voir. Après quelques mois, on est passé à des partitions un peu plus compliquées. Je lui ai dit " ok, tu t'accroches et le jour où tu sens que tu peux être en concert avec nous, c'est à toi de le dire ". Ce n'est pas moi qui vais décider pour toi. C'est vrai qu'il faut un certain niveau pour faire des concerts. En concert, on ne peut pas se permettre d'avoir des couacs ou des personnes qui ne savent pas du tout jouer mais ça peut être progressif. Et petit à petit, elle a pu intégrer les concerts parce qu'elle connaissait bien trois morceaux et les sept autres, elle les écoutait.

Voilà, c'est comme cela qu'on fonctionne.

L'homme aux 5 casquettes

Nous avons rencontré Frédéric Mariage. Les fanfares, il les pratique à différents niveaux. Elles sont pour lui tout à la fois matière à rencontres humaines, matière à projets socioculturels, matière à créations collectives... La musique est là, bien présente, source de plaisir pur ou de petits bonheurs. Et pourtant, il se surprend à dire qu'elle n'est finalement qu'un prétexte ; que l'important, c'est tout ce qu'il y a autour.

Entretien avec Frédéric Mariage, Animateur à la Maison de la Culture de Tournai ; Secrétaire de la Fédération Musicale du Hainaut ; Cheville ouvrière de l'Union des Sociétés Musicales ; Flûtiste dans La fanfare détournée et administrateur dans la même société.

Une inauguration en fanfare

Je suis animateur à la Maison de la Culture de Tournai. Je suis entré ici en 1980 comme objecteur de conscience. La Maison de la Culture a été inaugurée en 1982 avec une grande exposition sur les Harmonies et fanfares en Hainaut Occidental. Le Hainaut occidental représente un tissu particulièrement dense en sociétés musicales. Pour cette exposition, un vrai travail d'enquête avait été réalisé auprès d'elles. Des collaborateurs sont allés à la rencontre des fanfares et harmonies de la région. Cela nous a permis "d'approcher" tous les responsables de ces sociétés. Une fois l'exposition terminée, ces personnes ont fait état de leur envie de continuer à collaborer avec nous. De là, est venue l'idée d'organiser un colloque sur la réalité des sociétés musicales. Il a eu lieu en 1984. A près de trente ans d'intervalle, je suis frappé de voir que les questions qui se posaient à l'époque sont exactement les mêmes que celles qui se posent aujourd'hui. A savoir : l'intégration des jeunes ; la place pour les harmonies et les fanfares dans notre environnement musical surchargé et surmédiatisé. Suite à ce colloque en 1984, on a créé un petit journal : Hafa Hainaut Occidental (Harmonies et Fanfares). C'était un trimestriel réalisé en collaboration avec les chefs de fanfares, les secrétaires, les présidents, les musiciens. Cela a vraiment créé un lien entre toutes les sociétés de la région. Un lien d'autant plus important qu'à cette époque, la fusion des communes venait d'être réalisée. Les sociétés musicales avaient pratiquement tout perdu dans l'opération. Une entité comme Tournai par exemple a fusionné 29 villages. Forcément, les moyens ont été réduits. Il faut savoir qu'avant la fusion, chaque société recevait de l'aide pour organiser des concerts, des prêts de salle et une subvention de 8000 francs belges. Aujourd'hui, l'aide reçue se résume à une subvention de 200 €. Au bout de 30 ans, cela ne représente plus rien. Et encore, pour ces 200 €, on nous demande de venir faire un concert gratuit sur la Grand-Place.

La fanfare du village

Je pense qu'avant, une fanfare, c'était l'identité du village, un élément de représentation. A l'origine d'ailleurs, il y avait toute sorte de fanfares. Certaines dépendaient du pouvoir communal, d'autres de l'église, d'autres encore d'une entreprise ou d'un

parti. Tout cela a évidemment beaucoup changé mais je pense qu'une fanfare est encore aujourd'hui considérée par les habitants d'un village comme une carte de visite. Celle de Mourcourt¹, mon village, a été créée en 1873. Elle a traversé le temps avec des hauts et des bas. Il y a là quelque chose de la transmission, de la passation. Je l'ai dirigée de 1979 à 1982 mais je me suis rendu compte assez vite que je ne suis pas chef. Je suis musicien et animateur. Ce qui m'intéressait le plus, c'était de gérer un collectif de gens ; de faire en sorte que cela soit un espace démocratique, afin que tout le monde puisse s'exprimer. Ce n'est pas toujours simple. Les fanfares ne sont pas forcément structurées en ASBL. Dans ces cas là, le pouvoir peut être entre les mains de quelques personnes. Ils sont les piliers de la fanfare, les pères fondateurs. A ce titre, ils considèrent qu'elle leur appartient. Elle fait partie de l'héritage familial en quelque sorte. Amener du changement, faire évoluer les choses dans ces conditions, c'est parfois très compliqué.

Du côté de la fédération... et des associations

A côté de cela, il y a tout le travail qui se fait ici, à la Maison de la Culture. J'étais membre d'une société musicale. A ce titre, je suis entré dans le conseil d'administration de la fédération. Sur le Hainaut, elle rassemble 187 sociétés affiliées. Mais il y a sans doute le même nombre de non affiliées. Maintenant, je suis à la fois actif sur la fédération provinciale - j'en suis le Secrétaire - et sur la Confédération (Union des Sociétés Musicales). Depuis qu'on a arrêté la revue (Musicum), je travaille sur un site internet destiné à valoriser les sociétés musicales, leurs projets et leur production. Leurs projets, ce sont les formes qu'elles donnent à leur vie associative ; leur manière de fonctionner, les limites qu'elles se fixent par rapport au niveau des musiciens et la formation qu'elle leur fournit. La production, c'est le spectacle qu'elles proposent, ce qu'elles créent. Parce qu'à côté de cela, sur le terrain, les sociétés musicales font aussi un énorme travail qui dépasse de loin ce qu'on imagine. Elles gèrent leurs propres infrastructures ; elles gèrent la diffusion de leurs concerts ; parfois, elles travaillent en partenariat avec d'autres sociétés ; elles font de la création musicale ; apprennent de nouveaux répertoires ; elles montent des projets ; organisent la formation de leurs musiciens. De mon point de vue, à leur échelle, le travail qu'elles réalisent, c'est tout à la fois celui d'un centre culturel mais aussi parfois celui d'une organisation d'éducation permanente. Il faut considérer aussi l'ampleur des tâches réalisées à la lumière des subventions qu'elles reçoivent sur base de l'arrêté de 71'. Pour prendre l'exemple de La fanfare détournée où je joue : le chiffre d'affaires varie en fonction des années entre 15.000 et 25.000 €. Le montant de nos subventions s'élève en tout et pour tout à 497 € (297 € à la F.W.B. et 200 € à la commune).

De la formation au répertoire...

Je pense qu'il y a deux éléments susceptibles de favoriser l'évolution des sociétés musicales. C'est d'une part, le répertoire ; d'autre part, la formation des chefs. Ces deux éléments sont inextricablement liés. En fonction du niveau et du type de formation du chef, le répertoire changera et la société évoluera. Certains chefs essaient de trouver un répertoire un peu plus original.

D'autres réussissent à créer leur propre couleur mais cela n'arrive que lorsque les chefs sont bien formés. Les sociétés musicales ont aussi souvent le réflexe d'aller chercher des diplômés du Conservatoire Royal. Alors presque inmanquablement, on reste dans le répertoire classique. Pas de mise en scène, pas de fausse note! Dans les années 70, il y a eu un développement des Académies de musique. Elles ont multiplié les antennes dans les villages. Elles prenaient ainsi en charge une partie importante de la formation des musiciens. Même si certaines écoles de musique assumaient l'initiation de leurs membres. Inévitablement, cela a conditionné le répertoire. Cela explique aussi probablement que la plupart des fanfares n'acceptent que des personnes sachant lire les partitions. Tout cela est donc fort dépendant du chef d'orchestre même si eux-mêmes peuvent être gênés par le poids de la tradition. Il me semble pourtant que certains responsables de sociétés commencent à comprendre la situation. Ils se rendent compte qu'on n'attire pas le public avec un répertoire classique. Les fanfares, c'est fait pour faire la fête. Il faut de la musique festive et populaire. Des choses qui bougent. Néanmoins, la qualité de la musique doit être préservée. C'est tout-à-fait compatible. Un autre problème c'est que les reconnaissances des fanfares passent par un classement dans une catégorie. A ce jour, le seul critère c'est la difficulté des œuvres, c'est-à-dire la dextérité, le nombre de notes à la minute. Tout cela est fort désuet. Pourtant, c'est important pour les sociétés musicales d'être classées dans une catégorie.

Le nouveau décret

De mon point de vue, c'est un bon décret. Il tend à regrouper les moyens. Il ne reconnaît plus directement les sociétés musicales mais il reconnaît d'une part les fédérations qui ont leur activité sur la province et d'autre part la confédération. Moi, j'aurais préféré qu'on ne reconnaisse que la confédération et qu'elle accède ainsi à plus de moyens. En fait, dans le nouveau décret, une fédération comme celle du Hainaut, aurait droit à un permanent et une subvention à 45.000 euros. Si par contre, on regroupait les moyens sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire au niveau de la Confédération (elle regroupe 6 fédérations et concerne 470 sociétés, dont 180 pour le seul Hainaut) on pourrait avoir accès à 3 permanents. Dans ce cas là, on pourrait avoir un spécialiste du développement de projets, un autre pour la communication et un troisième pour la formation. Un seul permanent sur une fédération, cela signifie qu'il devra maîtriser un ensemble de compétences. Bon, maintenant rien n'empêche les fédérations de se mettre ensemble et de mutualiser leurs moyens et leurs actions. Par ailleurs, ce décret relie les pratiques artistiques en amateurs avec les principes de l'éducation permanente. Il relie aussi la matière culturelle à la matière artistique. C'est important parce que dans la plupart des sociétés, la musique n'est jamais qu'un prétexte. Pour les gens, ce qui compte, c'est ce qu'ils vont faire ensemble. Ce qu'ils vont vivre. Il y a à cet égard un écart entre les conceptions des responsables de sociétés et celles de leurs membres. Les premiers disent "notre projet, c'est la musique". Les seconds répondent que l'important, c'est la répétition du mercredi soir et l'occasion de se rencontrer. A quelques exceptions près, la musique est un prétexte. Sinon, on est dans des sociétés où il y a un examen d'entrée. L'objectif des musiciens dans ce cas là, c'est de faire de la musique à un haut niveau.

Stages d'été 2012 - Souffler et jouer

Tout au long de ce stage, vous découvrirez des instruments de percussions et des tuyaux soufflants, tels que grosse-caisse, tambours, cloches, poissons, claves et des embouchures de trompette, trombone, tuba, placées sur un tuyau flexible qui se terminent par un résonateur, un entonnoir. Chaque tuyau permet de faire trois à quatre sons différents. Combinés ensemble, nous aurons une palette de sons qui nous permettra de faire des "question-réponse" entre les deux familles d'instruments.

Ce sera rythmique, nul besoin d'avoir des notions de musique pour suivre cette formation ludique.

En fin de stage, il y aura une représentation du travail.

Dates : du lundi 09 au vendredi 13 juillet 2012

Formatrice : Véronique DELMELLE

La dynamique du projet

C'est un moteur auquel je crois beaucoup. Ne jamais faire deux fois la même chose! Bien sûr, ce n'est pas dans les mœurs. Cela remet en cause les pratiques habituelles des sociétés. Tous les ans, elles organisent leur gala annuel. C'est le même depuis autant d'années. Je crois pourtant que c'est vers cela qu'il faut tendre. Même si cela suscite des résistances. La fédération musicale du Hainaut, depuis quelques années, a mis sur pied un dispositif d'aide aux projets. Pour monter un projet, les sociétés ont la possibilité d'avoir une subvention qui va de 200 à 6 ou 700 euros. La première année, on a eu 8 demandes ; la deuxième année, 4 et cette année plus rien. Et encore les 8 demandes venaient toutes de la région de Tournai. Elles venaient pour la plupart de gens qui avaient déjà la pratique du projet. Sans compter que les sociétés qui ont participé, comme elles travaillent beaucoup avec des bénévoles, ont eu énormément de mal à trouver des justificatifs financiers. Là, je pense qu'il y a un réel travail à faire sur la pédagogie du projets avec les sociétés musicales. J'en suis d'autant plus persuadé qu'après s'être mises dans le bain de cette dynamique là, les sociétés comprennent le plaisir qu'il y a à faire de nouvelles choses, à prendre des risques.

En chantier ...

Je voudrais mettre sur pied des sociétés musicales d'un nouveau genre. Par exemple, un groupe d'accordéons à vélos. Mais on peut imaginer plein de choses. On peut imaginer un ensemble trombones et piccolos. Enfin des choses nouvelles. Qui n'existent pas dans leur forme. Ce qui est important, c'est que les gens puissent rencontrer d'autres gens, d'autres cultures. Ce projet là, je le vois plus sur le territoire de l'euro-métropole. De cette manière, il pourrait associer la Flandre occidentale, le nord de la France et le Tournaisis. L'idée est de recruter les musiciens et d'avoir des structures porteuses sur les trois versants. Ce qu'on appelle les fabriques culturelles. Des espaces où on peut accueillir des musiciens, où on peut les encadrer, où il y a aussi les structures administratives pour pouvoir engager les professionnels qui pourraient les encadrer. Comme les pratiques et les moyens sont très différents sur les trois territoires, ce sera une vraie richesse. Cela permettra en tout cas d'aller plus loin. Et de tout cela peuvent sortir tellement de choses passionnantes!

Propos recueillis par Chantal DRICOT

1. dans une analyse disponible sur notre site (cesep.be), nous revenons sur l'évolution de cette fanfare qui est représentative du passage entre classique et moderne.

Une musique d'ouverture

A la base, les fanfares ont permis de s'emparer d'une culture réservée. D'ouvrir les portes de la musique aux classes populaires. De s'approprier des répertoires et de les rafraîchir. Et puis, sont apparues les nouvelles fanfares. C'est toujours de la musique en amateur, mais c'est plus agité, plus improvisé, plus interactif. C'est le montre, explique Catherine Stilmant, de l'ouverture naturelle de l'éducation permanente à d'autres champs d'action que le militantisme.

Entretien avec Catherine Stilmant

Catherine Stilmant est musicophile et Inspectrice au Service général d'Inspection de la Culture

La vision que j'ai des fanfares est une vision très évolutive. On a longtemps fonctionné avec des fanfares de type classique : des harmonies de village, des émanations de corps de police ou de pompiers. Il y a une bonne dizaine d'années, on a vu naître les nouvelles fanfares. Les deux démarches se rassemblent par l'esprit d'amateur qui les anime. Amateur est ici à entendre dans le sens le plus noble du terme. Les gens se font plaisir en jouant de la musique. Ils ne sont pas rétribués. L'accès des spectateurs est libre et gratuit. D'autant plus libre que les prestations se font à l'extérieur. Si le public apprécie, il reste ; sinon il s'en va. Par contre, les démarches se différencient sur une série d'éléments, sur le type d'instruments notamment. Les nouvelles fanfares utilisent des instruments moins conventionnels, plus improbables. Ce sont aussi des groupes dont les membres sont plus jeunes, plus décalés, plus proches des arts de la rue. Les fanfares classiques se produisent dans les fêtes et les événements locaux. Les nouvelles fanfares, elles, se produisent dans des festivals de rue ou dans des événements comme le Doudou, le carnaval de Tournai ou le 15 août à Liège. Le public aussi est très différent. La fanfare classique attirait un public local, attaché à la fanfare. Les nouvelles fanfares s'adressent à un public plus jeune qui est d'abord attiré par l'aspect festif de l'événement.

Répertoire ...

Les répertoires également sont fort éloignés. Les fanfares traditionnelles jouent principalement des pièces classiques adaptées ; soit des pièces de fanfares, soit des morceaux de musiques

classiques retranscrites pour la fanfare. Les nouvelles fanfares ne fonctionnent pas du tout comme ça. Elles vont puiser leur répertoire partout dans la musique d'aujourd'hui, dans la pop ou les musiques ethniques. Elles pratiquent des improvisations aussi. Elles ont une démarche plus proche du jazz. Le principe étant d'avoir pour le rythme et les accords un canevas de base autour duquel les musiciens vont pouvoir composer plus librement.

... et formation

La manière d'envisager la formation des membres n'est pas, non plus, identique. Dans les deux cas, c'est vrai qu'il s'agit d'une formation non-formelle dans le sens non académique. Néanmoins, dans les fanfares traditionnelles, il est fréquent que des cours de solfège soient organisés à l'attention des participants plus jeunes ou plus récents. C'est une manière pour ces fanfares de pérenniser leurs membres et de perpétuer une tradition. La transmission du savoir est plus verticale. Dans les nouvelles fanfares, la formation se fait souvent sur le tas. Elle est plus intuitive. Ainsi, les nouveaux participants - y compris ceux qui ont un bagage musical très léger - sont directement intégrés. On leur met en main des instruments. On leur donne des choses très basiques à faire et progressivement, ils vont se former. Ce qui explique que certains instruments soient privilégiés parce qu'ils sont plus facilement maîtrisés. On n'évolue pas dans un cursus très organisé. On est moins dans la tradition. Dans le même ordre d'idée, les nouvelles fanfares sont dans une démarche beaucoup plus "interactive" avec le public. Il est prié de participer. Il fait partie du spectacle.

Un lieu d'émancipation

Je dirais que c'est peut-être plus clair dans les fanfares modernes. Dans les fanfares classiques, on s'inscrit dans une tradition. On pérennise une institution aussi. Dans les fanfares nouvelles, la démarche est souvent différente. On les retrouvera plutôt dans des festivals bis ou off, ou dans des événements plus alternatifs. Même si, historiquement, la fanfare classique était un lieu d'émancipation. Un lieu qui ouvrait l'accès à la musique pour des gens qui n'en avaient pas les moyens. La musique faisait partie de la bonne éducation bourgeoise. Les fanfares mettaient cette pratique à la disposition de classes sociales moins favorisées. C'est ainsi qu'on a vu naître des fanfares d'entreprises, des fanfares ouvrières. Des fanfares de village aussi qui n'avaient pas les moyens de se payer un orchestre. Elles devenaient l'orchestre local. Elles accompagnaient les opérettes et mettaient "la grande musique" à la disposition de tous.

Reconnaissance et soutien ?

Au niveau de l'éducation permanente, les fanfares relèvent d'une ancienne loi de 1971 qui reconnaît entre autres les pratiques musicales en amateur. Cela concerne à la fois les fanfares, les chorales et des groupes de percussions. Il y a des fédérations musicales attachées aux provinces : Brabant, Hainaut, Liège, Namur. Les fanfares ne sont pas reconnues par la FWB en tant que telles mais par le biais de la fédération. Chaque fanfare remet à sa fédération un dossier relatif à ses prestations, les formations assurées, la composition de ses instances et ses règles de fonctionnement. La fédération porte ces dossiers. En retour, les fanfares reçoivent une subvention proportionnelle à leurs prestations. Dans certains cas, une activité exceptionnelle ou une action spécifique de formation ou de militantisme peut être reconnue et donner lieu à une plus-value dans la subvention. Les fanfares peuvent aussi être reconnues dans le cadre des "Tournées Art et Vie". Cela permet aux organisateurs qui les programment d'obtenir une intervention sur le montant de leur cachet. Elles peuvent enfin introduire des dossiers dans le cadre des commissions pluridisciplinaires. Dans ce cas, il s'agit de soutenir un projet commun entre une fanfare et un autre opérateur culturel reconnu ou non. Cela peut être une salle de spectacle bis, un festival citoyen, ou encore un collectif de femmes.

En principe, elles pourraient rentrer des budgets dans le cadre des musiques non classiques. En pratique, les budgets sont assez faibles et comme il existe d'autres pistes de soutien, ce n'est pas là qu'elles vont chercher les moyens complémentaires.

Concrètement ...

Les montants sont assez limités. Ils tournent autour de 500 € annuels. Mais peuvent monter à 2.000 ou 3.000 € en fonction de la dimension de la fanfare. Ces montants permettent notamment de payer les partitions. De leur côté, les fédérations reçoivent une subvention spécifique pour les services rendus à leurs membres. Il peut s'agir d'achats d'instruments mis à disposition, de services juridiques ou d'aide à la constitution de dossiers. Il y a donc un soutien direct aux fanfares et un soutien indirect via les fédérations. Cela signifie aussi que pour être subsidiée, une fanfare doit nécessairement être inscrite dans une fédération. Certaines fanfares demandent une cotisation à leurs membres. Parfois, ces cotisations sont réservées aux seuls membres adultes. D'autres mesures (cours gratuits pour les enfants, prêt d'instrument) sont développées de manière à garantir une dynamique d'ouverture et d'accessibilité pour tous les publics. Les fanfares peuvent aussi recevoir du pouvoir communal une aide financière ou logistique. Mais cette aide n'est pas généralisée. Elle n'est pas obligatoire non plus. Il arrive aussi que le soutien soit conditionné à des prestations pour une

œuvre caritative, une festivité locale ou l'ouverture du bal du bourgmestre. Cela dépend des pratiques locales et aussi des origines confessionnelles ou non confessionnelles des fanfares. Dans tel cas, ce sera la maison du peuple qui sera mise à disposition pour les répétitions ou les concerts ; dans tel autre, ce sera un local paroissial. Les fanfares sont liées à une histoire, à la polarisation qui s'est opérée. Il n'était pas rare de voir dans un même village la fanfare des bleus et la fanfare des rouges, celle des catholiques et des non catholiques. Il y a quelques survivances mais les jeunes qui rentrent dans ces fanfares-là ne le vivent pas de la même manière que leurs aînés. La concurrence n'est plus la règle. Il y a maintenant une grande mobilité qui se traduit par des transfuges ou des échanges de musiciens.

Socio-culture ?

J'ai l'impression que le milieu culturel prend conscience de l'importance de ces pratiques musicales, particulièrement depuis l'émergence des nouvelles fanfares. Il n'est pas rare de voir des centres culturels faire appel à ces formations pour éclairer musicalement une de leurs activités. Bien sûr, les fanfares peuvent aussi rentrer une demande dans le cadre du décret relatif aux organisations d'éducation permanente mais ce sera alors sur base d'un travail plus vaste que le travail musical. D'une manière générale, je dirais qu'il y a une ouverture naturelle de l'éducation permanente à d'autres champs d'action que celui du militantisme. L'éducation permanente s'enrichit de manière cohérente de démarches artistiques. De plus en plus d'associations ne travaillent pas le développement citoyen stricto sensu, mais associent démarche citoyenne et création artistique et c'est bien alors de création artistique émancipatrice dont il s'agit. Dans le cas des fanfares, il me paraît cohérent de prétendre à une démarche émancipatrice : celle de s'emparer d'une culture "réservée", d'un savoir-faire si souvent académique, de s'approprier un répertoire et de le dépoussiérer. Il s'agit d'un retour aux sources en quelque sorte.

Un nouveau décret ?

Entretien avec Patricia Gérumont du Service de la Créativité et des Pratiques artistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remettre en perspective

Pour comprendre la politique menée par le ministère vis-à-vis des fanfares, il me semble opportun de retracer un peu l'histoire. Le premier soutien dont elles ont pu bénéficier date de 1921. Il s'agit de l'Arrêté Royal Jules Destrée qui fondait l'éducation populaire. Cet arrêté organisait le soutien aux "œuvres complémentaires à l'école". Il subventionnait des associations locales et leurs missions de loisirs culturels. C'est dans ce cadre que furent reconnues les fanfares et harmonies. Début des années '70, en 1971 exactement, un Arrêté Royal est venu réorganiser le secteur. Cet arrêté prévoyait la reconnaissance d'associations générales ou régionales avec locales dépendantes. Les fédérations musicales qui regroupent sur base provinciale les sociétés locales ont été reconnues dans ce nouveau cadre. Le Ministère a négocié avec ces dernières que leurs sociétés musicales locales affiliées puissent être considérées comme des locales dépendantes et que les fédérations se chargent de redistribuer elles-mêmes les subventions à leurs sociétés locales affiliées, ce qui permettait au Ministère de retirer leur agrément dans le cadre de l'arrêté de 1921 et contribuait à renforcer la légitimité des fédérations auprès de leur base. Elles-mêmes se sont regroupées en confédération. C'est le cas de "A Coeur Joie" pour les sociétés chorales et de l'USM (Union des Sociétés musicales) qui sont des plates-formes où se trouvent réunies les différentes fédérations provinciales de pratiques musicales. Le financement des fédérations sur base de l'arrêté de '71 se fait donc à deux niveaux : l'un est destiné à financer leur fonctionnement et les services qu'elles rendent ; l'autre est redistribué aux associations locales. Tout cela concerne, à vrai dire, des montants assez dérisoires. Sauf pour la fédération musicale du Hainaut dont les montants sont un peu plus élevés car c'est une fédération qui regroupe un nombre important de sociétés. Voilà pour le contexte.

De l'éducation populaire à l'éducation permanente...

Dans la foulée, arrive le décret de '76 avec lequel on passe de l'éducation populaire à l'éducation permanente. Il inscrivait les associations et leurs actions dans la perspective d'une analyse critique et citoyenne et entendait mettre en place les principes d'une démocratie culturelle. Les pratiques artistiques en amateur et les fédérations qui les représentaient relevaient plus d'une démarche de démocratisation de la culture dans le sens

où elles favorisaient l'accès du plus grand nombre à une culture "autorisée". Les pratiques en amateur et leurs fédérations n'ont donc pu rentrer dans le décret de '76. Elles sont restées coincées dans l'arrêté de '71. Dans les années 80, on a amorcé une réflexion sur la manière de renouveler le cadre législatif relatif à ces associations de loisirs culturels sans aboutir à la mise en place d'une législation spécifique. C'est à ce moment qu'on a commencé à transférer les pratiques en amateur vers les secteurs artistiques concernés de la Direction Générale de la Culture. De cette manière, ce qui relevait du théâtre amateur a été renvoyé vers le service du théâtre. Toutefois, ce mouvement s'est limité au théâtre ; les pratiques musicales n'ont pas été transférées. Maintenant, avec le recul, on peut dire que ce n'était pas une bonne idée. Ces secteurs valorisent des productions et des artistes professionnels. Faire se côtoyer les pratiques professionnelles et les arts en amateur n'a pas aidé ces derniers à grandir ni à se développer. Donc, la situation des pratiques artistiques en amateur est restée calée en raison de ce qu'il faut bien appeler une sorte de désintérêt, voire de mépris qui leur était porté.

Sortir de l'immobilisme

Au début des années 2000, les choses se sont mises à bouger. L'accord de Gouvernement de l'époque prévoyait l'élaboration d'un décret pour les Centres d'Expression et de Créativité. Dans le même temps, les fédérations de pratiques artistiques en amateur revendiquaient également un décret propre. A juste titre, elles voulaient sortir de l'immobilisme et obtenir des moyens financiers plus élevés. De législature en législature, les choses ont traîné. On a aussi beaucoup hésité sur le fait de savoir si on élaborait un décret commun pour les CEC et les pratiques artistiques en amateur. Certains pensaient qu'englober les pratiques artistiques en amateur et les CEC dans un même décret allait retarder le processus et qu'il valait mieux donner très vite un statut juridique aux CEC. Finalement, le décret concernera à la fois les CEC et les pratiques artistiques en amateur.

Un décret pour deux...

Relever les avantages et les inconvénients que cela implique, n'est, à ce stade, pas facile puisque le décret du 30 avril 2009 n'est pas encore d'application. Mais il y a quelques évidences. Notamment, le fait que l'on se situe dans deux mondes sociologiquement fort éloignés. Les sociétés musicales sont très anciennes. Certaines sont centenaires. Leurs chevilles ouvrières sont pour la plupart bénévoles, généralement issues de la base. Souvent, ce sont des personnes retraitées. Ce ne sont pas des professionnels de l'action culturelle.

Le mouvement des CEC, lui, naît de l'après mai '68. Il date des années 70, où l'on prônait le retour à l'artisanat et le développement de la créativité. C'est un secteur qui est pour partie professionnalisé et financé par diverses sources. Chaque CEC bénéficie d'une subvention modeste et variable selon sa taille. Les sociétés musicales sont beaucoup plus mal logées.

Recul ou évolution ?

Le décret de 2009, ne reconnaît que les structures faitières. Seules les fédérations seront financées. Les locales ne le seront pas. Et les fédérations, pour être reconnues, doivent avoir un nombre important d'affiliés. La crainte du législateur étant d'être submergé par des demandes inflationnistes, le décret est relativement verrouillé au niveau des financements qu'il permet. Avant l'adoption du décret, la situation était complètement figée dans la mesure où les nouvelles reconnaissances étaient impossibles depuis 1976. Le nouveau décret est sensé débloquer la situation. Les montants prévus sont supérieurs. Les exigences, les missions, les enjeux sont construits par rapport à eux. Cela devrait quand même leur permettre d'évoluer, de se faire reconnaître. C'est vrai aussi qu'il peut se poser parfois un problème de renforcement dans le sens où les fédérations les plus dynamiques, génèrent le plus de projets et sont par conséquent celles qui évoluent le plus facilement, le plus vite. Cela souligne à quel point une clé importante pour l'évolution des fédérations et de leurs affiliés, c'est la formation de leurs cadres.

2014-2016

La mise en œuvre du décret est actuellement postposée pour des raisons budgétaires. Les montants nécessaires à son application ne sont pourtant pas démesurés. On ne pourra pas le mettre en œuvre avant 2014. Cela signifie que les premières reconnaissances prendront leurs effets au mieux en 2016. En attendant, on lance de petits appels à projets pour les aider à développer des initiatives. L'objectif de ces appels à projets, est de faire évoluer les mentalités, d'inciter à rénover les modes d'action, à trouver de nouvelles idées, à changer les fonctionnements. Des choses se mettent en place. Par exemple, l'USM organise avec chaque fédération, un festival annuel des fanfares et harmonies. Elles font leur prestation et puis elles s'en vont. Il y a peu de public. Frédérique Mariage, le Secrétaire de la fédération des sociétés musicales du Hainaut, a imaginé d'organiser cet événement dans le cadre des journées du patrimoine et de disperser les fanfares et harmonies dans des lieux où il y a aura des visites, des bâtiments ouverts. C'est une stratégie intéressante pour toucher un public. Elle est porteuse de sens.

Le nouveau décret

Le nouveau décret ne se penche qu'indirectement sur la manière dont les associations locales organisent la formation de leurs membres ou sur les écoles de musique qu'elles ont mis en place. Les aspects pédagogiques sont envisagés sous l'angle

de la formation des cadres et des outils développés par les fédérations pour leurs membres. A l'image, par exemple, des camps musicaux qui sont organisés par certaines fédérations. C'est l'idée même du principe de subsidiarité que de laisser l'initiative aux acteurs de terrain, en l'occurrence les fédérations. Même si ce nouveau décret est le signe tangible de la volonté de reconsidérer ce pan de la vie associative, de s'en préoccuper, il est clair aussi que sa mise en œuvre risque d'en montrer ses limites et qu'il nécessitera des modifications. Le décret offre un nouveau cadre aux associations reconnues anciennement, ce qui, en soi, est une bonne chose. Mais dans le même temps, il néglige les écoles de rock ou d'autres formations plus récentes ou plus innovantes. Celles-là ne pourront se faire subventionner par ce biais là, si ce n'est à la condition de se structurer en fédération. C'est la même situation pour les nouvelles fanfares. Pour qu'elles puissent être financées par le décret de 2009, il faudrait qu'elles créent leur propre fédération. Encore faut-il que l'enjeu financier justifie l'énergie nécessaire à cette construction. Du reste, les conditions sont relativement exigeantes quant au nombre d'associations à affilier. Ainsi, pour une fédération provinciale ou régionale, il faut fédérer au moins 40 associations ou 40 % des associations développant la pratique concernée. Et les montants envisagés ne sont pas énormes. Les fédérations qui regroupent moins de 25 associations locales recevront 5000 €. Celles fédérant entre 26 et 50 associations : 10.000 €. Entre 51 et 100 associations locales fédérées, la fédération recevra 15.000 €. C'est un aspect du décret qui risque de montrer assez rapidement ses limites quand il sera appliqué. Cela nécessitera probablement qu'on le fasse évoluer. De ce point de vue, le décret 2009 doit être considéré comme une phase transitoire. C'est un secteur qui a été négligé et d'une certaine manière, il continue à l'être. Le décret 2009 a le mérite de faire un peu avancer les choses et aussi d'obliger le secteur des pratiques musicales en amateur à évoluer. Il faut le voir comme une première étape. Ce n'est toutefois pas une approche prospective de la pratique artistique en amateur aujourd'hui. Tout reste à faire à ce niveau. On peut gager toutefois que des changements positifs se produiront au cours de la décennie dans la mesure où les pratiques en amateur sont reconsidérées aujourd'hui et sont davantage prises en compte dans les réflexions de politique culturelle, malheureusement dans un contexte économique extrêmement défavorable.

du formateur

Comment devient-on formateur ? Pourquoi s'engager sur ce chemin ? Quels sont les enjeux personnels et collectifs qui les animent ? Chaque trimestre, nous vous livrons l'interview, brut de décoffrage, de formatrices et de formateurs qui bâtissent aujourd'hui l'action socioculturelle de demain.

Rencontre avec **Annemarie TREKKER** sociologue clinicienne, animatrice et formatrice en histoire de vie, écrivain et éditrice.

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Du récit de vie à l'action collective

Entretien avec Annemarie TREKKER

FD : Quel est votre parcours professionnel ?

A-T: J'ai fait des études de sociologie à l'ULB en 1968. Ce qui m'a amenée à faire du journalisme en free lance pour plusieurs journaux dont : Le ligueur, Notre temps et 4.Millions4. Ensuite, j'ai travaillé en communication à l'Agglomération de Bruxelles et ensuite à la Région de Bruxelles capitale. Dans les années nonante, je me suis réorientée vers la sociologie clinique et l'écriture, retrouvant ainsi mes choix et passions d'origine.

FD : Qu'est-ce que la sociologie clinique ?

A-T: La sociologie clinique s'intéresse à l'articulation entre le social et le psychique. Plus précisément il s'agit de voir en quoi et comment le social est agissant sur les histoires " singulières " des individus. Tout individu naît dans une société donnée à une époque donnée et est influencé par celle-ci. Le terme clinique vient du grec " kline " ce qui signifie : " à côté du lit de ". C'est être à côté de la personne pour écouter en quoi et comment celle-ci peut repérer comment s'est constituée son identité - l'individu est le produit d'une histoire sociale, familiale, culturelle, religieuse... - et comment à partir de cette histoire qui la constitue, elle peut en devenir le sujet, c'est-à-dire exister en posant des choix et des actes personnels. L'objectif est de permettre aux individus de devenir davantage acteur, auteur et producteur de cette histoire dont ils sont le produit. On peut travailler par exemple sur les sentiments de honte et d'humiliation qui ont souvent des origines sociales. Vincent de Gaulejac a beaucoup écrit sur les phénomènes d'ascension ou de descension sociales, notamment dans " La névrose de classe " : il montre que les montées comme les descentes sociales importantes et rapides provoquent des nœuds socio-psychiques. La sociologie clinique permet de saisir ces articulations et de leur donner du sens.

FD : Comment arrivez-vous aux tables d'écriture dans ce parcours ?

A-T: C'est plutôt comment les tables d'écriture m'ont amenée à la sociologie clinique ! Je me suis aperçue que

c'est le plus souvent par les questionnements, conscients ou inconscients, autour de sa propre histoire qu'on évolue dans son parcours professionnel et/ou ses thèmes de recherches. Il y a toujours une implication personnelle à l'origine de nos choix et de nos engagements. A mi-vie, j'ai pris conscience des trous qu'il y avait dans mon histoire familiale, principalement des questions d'illégitimité, de morts précoces ou violentes et d'enfant trouvé. J'ai fait des recherches sur cette histoire familiale, d'abord du côté maternel et j'ai écrit deux livres : " Femmes de la terre " et " Saga paysanne entre Moselle et Semois ". Cela m'a fait comprendre d'où je venais et notamment que je devais harmoniser mon désir de réussite intellectuelle et mes origines paysannes. Suite à ces livres, j'ai décidé de créer des tables d'écriture car j'étais persuadée qu'il y avait quelque chose à partager, de l'ordre du social et non pas uniquement de l'ordre du colloque singulier avec un psy. C'est en 1999, sans avoir encore de bagage en sociologie clinique que j'ai animé la première table d'écriture qui s'intitulait " Mémoire familiale ". Un sociologue a participé à cette première table et il m'a dit que je faisais de la sociologie clinique. J'ai rejoint un groupe qui travaillait sur le récit de vie et l'approche biographique à Louvain-la-Neuve autour du professeur Michel Legrand. J'ai ensuite découvert l'institut international de sociologie clinique à Paris où je me suis formée pendant une dizaine d'années.

FD : Pourquoi parler de table d'écriture plutôt que d'atelier d'écriture ?

A-T: Pour moi, le mot " table " évoque l'échange : on se met autour de la table, on communique, on se nourrit. C'est relationnel. Je voulais insister sur le fait que ma proposition n'était pas un atelier où l'on allait fabriquer des textes mais aussi un lieu où l'on allait échanger autour de ces textes. Je donne une thématique, les gens écrivent chez eux, c'est le moment d'intériorité nécessaire pour l'écriture, et ensuite on se met autour de la table et vient le moment de la lecture des textes et des retours sur ceux-ci. Cet échange se fait dans un cadre contractuel qui pose à la fois les protections et les permissions. Il s'établit autour des textes qui sont des supports et une

médiation par rapport à l'histoire de la personne. Je veux insister sur le cadre qui pour moi est fondamental. Le récit de vie est aujourd'hui à la mode, ce qui me réjouit et m'inquiète. Je pense qu'il faut être très prudent et très bien formé pour encadrer l'écoute de récits de vie. Ce n'est en aucun cas de l'improvisation.

FD : Le produit fini reste-t-il du domaine littéraire ?

A-T: Il y a deux objectifs annoncés dès le départ lors de mes tables d'écriture. Le premier est de développer la créativité littéraire afin d'aboutir à une forme créative et agréable à lire et le deuxième est un travail réflexif qui va entraîner la co-construction sur le contenu des textes. Ces deux objectifs sont concomitants, chaque participant peut bien sûr décider de mettre l'accent plus sur l'un que sur l'autre. Tout dispositif mis en place induit des effets, il faut en être conscient afin de pouvoir en tenir compte. Un simple exemple des répercussions de l'analyse de la forme sur le contenu : quand une personne commence un texte à la première personne du singulier et que tout d'un coup elle passe au " on ", il est probable qu'elle indique que, pour décrire cet événement, elle a eu besoin de plus de distanciation ou elle a été amenée par des circonstances extérieures à s'en distancier. C'est intéressant à interroger du point de vue de la forme mais aussi du point de vue de l'histoire en elle-même. Pour moi, il n'est pas possible de séparer la forme et le fond, c'est le travail sur l'articulation qui est intéressant. C'est là que l'on rejoint la sociologie clinique qui est la discipline par excellence des articulations. Mais toute création artistique relève aussi de cette articulation entre ce qu'on souhaite exprimer et la forme pour le réaliser.

FD : Que doit-on mettre en place pour garantir les bonnes conditions en matière de récit de vie ?

A-T: Quand on travaille sur les récits de vie, il est primordial d'être au clair avec sa propre histoire. L'animateur doit l'avoir expérimenté par un travail personnel sur son récit afin de ne pas faire de projections, ni d'identification, tout comme en psychothérapie. Mais c'est important aussi pour les chercheurs. Si l'on se trouve en projection inconsciente avec son objet de recherche, cela va créer des distorsions importantes. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de projections, mais qu'il faut les reconnaître et pouvoir en tenir compte. Dans le récit de vie, on ne demande pas seulement aux personnes de se raconter, on va beaucoup plus loin, on met en route un processus de changement, de mouvement avec des émotions, des affects. C'est pourquoi il importe de faire attention au cadre dans lequel on travaille. On vit dans une société qui exige de plus en plus de contrôle, de compétition et de justification. Les travailleurs sociaux se retrouvent de plus en plus souvent coincés entre le travail de terrain et les injonctions des pouvoirs subsidiaires. Si un travailleur social veut travailler le récit de vie avec un groupe de personnes mais qu'ensuite il doit remplir des rapports dans lesquels il doit donner des informations qui pourraient être préjudiciables aux participants, il risque de se retrouver dans un conflit éthique. Il est pris entre deux feux, d'une part le désir d'écouter la personne et d'autre part les exigences de l'institution. Lors de mes formations, je rencontre de plus en plus les travailleurs sociaux qui se questionnent sur la déontologie de leur métier dans une société qui individualise de plus en plus dans une optique d'instrumentalisation. La richesse de la sociologie clinique, c'est de proposer des lieux où l'on peut faire du collectif autour des histoires individuelles et de ne pas individualiser à outrance chaque histoire en disant: " chacun est responsable de son avenir et de ce qu'il fait, et donc si t'es chômeur c'est à toi de t'en sortir et de trouver un emploi même si on sait qu'il n'y en a pas ".

Il s'agit de remettre les histoires individuelles dans des contextes sociaux qui leur donnent sens et les remettent en lien avec le contexte politique, économique, social. Je pense qu'aujourd'hui, il faut absolument créer des lieux de rencontre. Il faut que les écoutants puissent être également écoutés et cela à tous les niveaux. Au fond, c'est très politique, il s'agit de redonner les moyens d'actions aux personnes directement concernées. Il faut recréer un tissu social où il puisse y avoir une expression d'un malaise collectif plutôt qu'une écoute uniquement individuelle et trop souvent " psychologisée ". Donc resocialiser là où l'on est en train de sur-individualiser, refaire ce maillage du lien entre soi et les autres. 1968 voulait alléger la société des institutions trop lourdes. Aujourd'hui, il faut peut-être penser à refaire de l'institution qui puisse soutenir et encadrer des individus trop souvent en perte de repères, de cadre et de lieu où refaire une texture sociale. Aujourd'hui, on est dans une société ultra-libérale où chacun doit réussir par lui-même, il faudrait repartir dans l'autre sens pour trouver un juste milieu.

FD : Raconter sa vie suffit-il à changer le monde ?

A-T: Il y a une multitude de manières de raconter sa vie et aussi de changer le monde. Mais je pense que travailler en groupe dans le sens d'une co-construction de sens et de liens autour de récits singuliers est certainement une manière de changer sa vision du monde et par conséquent son rapport aux autres. En comprenant ce qui se joue, on peut sortir de certaines impasses. Je vois bien combien les gens peuvent changer de vision au cours des tables d'écriture et du partage avec les autres, et à partir de là reconquérir un peu plus de liberté pour pouvoir agir autrement.

FD : Que retirez-vous personnellement du fait d'animer des tables d'écriture ?

A-T: J'en tire beaucoup de bonheur, je trouve toujours le même plaisir d'écouter les textes et les récits. Chaque histoire recèle tellement d'humain. Souvent, on ne voit que la face extérieure des personnes. A travers les récits, on prend conscience que nous sommes en liens malgré les singularités et cela donne une grande force et une grande humilité. On ne voit plus les gens de la même manière. On réalise que derrière chaque personne, il y a une histoire complexe avec ses souffrances, ses joies et ses espoirs. Cela redonne de la complexité à la vision que l'on a de l'humain. Rencontrer l'autre, c'est aussi chaque fois rencontrer une part de soi. Dans les formations que je donne en sociologie clinique et dans les tables d'écriture, j'ai l'impression aussi d'être utile et d'utiliser mes études que j'ai considérées durant toute une période de ma vie comme trop intellectuelles et pas très utiles dans le monde. Grâce à la sociologie clinique, j'ai pu articuler l'intellectuel au travail de terrain, cela m'unifie profondément.

FD : Le mot de la fin ?

A-T: C'est une histoire sans fin, l'humain est une découverte permanente et c'est ce qui me passionne !

**Propos recueillis par
Florence DARVILLE et Claire FREDERIC
le 20 avril 2012 à Bruxelles**

Ailleurs

23

Par Daniel ADAM - Compagnie Maritime
<http://www.laciemaritime.be/>

Maritime, qu'on ne vous présente plus, vous propose ses spectacles pour la saison prochaine. Certains demandent une salle équipée, d'autres pas, voyez vous-mêmes, et puis surtout, que vous soyez organisateur professionnel ou occasionnel, n'hésitez pas à proposer à vos publics des spectacles qui chamboulent, étonnent, émeuvent... En 2012 - 2013, nous proposerons :

Le Temps des Crises, Royal Boch la dernière défaïence, Amours mortes, De trop ?, Appels en absence, et une nouvelle intervention **théâtralo-conférencée**, en partenariat avec PAC, qui abordera, dès la rentrée, les élections communales. Pour tout ça, et pour le reste, allez visiter notre site et rejoignez-nous sur un réseau social. Bel été !
www.lacompagniemaritime.be 064 67 77 20 - 0477 66 20 48

Maritime, c'est un partenariat fort avec nos amis du **Théâtre du Public**. Ils proposent pour la saison prochaine **Pas de Quartiers !** ou quand le théâtre-action se veut, avec humour et impertinence, intransigeant à l'égard de tout ce qui bulldozer nos vies... Voici comment ils présentent leur travail en cours :

Le Théâtre du Public est une Compagnie de théâtre-action ancrée dans la Région du centre depuis de nombreuses années. Au printemps 2011, la Compagnie s'est rendue dans les quartiers de La Louvière à la rencontre des habitants : Houdeng, Haine-Saint-Paul, ... Interviews, débats, discussions à bâtons rompus, anecdotes, coups de gueule, tranches de vie, souvenirs d'antan... nous ont nourris pendant plusieurs semaines. A partir de là, nous avons choisi quelques thématiques, celles qui nous sont apparues comme les plus brûlantes, celles dont on s'est dit " ça, il faut qu'on en parle à La Louvière " et " ça, il faut qu'on en parle ailleurs, dans d'autres villes, d'autres quartiers ! ". Créer un spectacle qui puisse interroger la convivialité et sa disparition, l'insécurité réelle ou ressentie, le travail dans une zone économiquement sinistrée où la reconversion peine à se mettre en route, les espaces de rencontre ou leur absence, l'immigration d'hier et d'aujourd'hui.

" Pas de quartiers " est une fiction qui raconte l'histoire d'habitants d'un quartier qui se mobilisent et organisent une action de résistance et un concert de solidarité, contre l'installation d'un centre commercial qui va être installé dans un terrain vague que les habitants venaient justement de réhabiliter en potagers partagés. Avec humour et impertinence, le spectacle interroge : par quels moyens et jusqu'où sommes-nous prêts à agir face à tout ce qui bulldozer nos vies ? Les acteurs de " Pas de quartiers " sont comédiens amateurs et professionnels, la plupart habitant des quartiers périphériques de La Louvière. Parmi eux le cover band local " Rock en Stock ", partie intégrante du spectacle.

Les premières représentations ont eu lieu dans le cadre de " La Louvière, Métropole Culture 2012 " début juin. Le spectacle sera également présenté au Festival de Théâtre-Action de Grenoble en novembre 2012. Ensuite, nous diffuserons le spectacle tant dans les circuits culturels brassant le grand public que dans des lieux où nous pourrions retourner à la rencontre des habitants des quartiers périphériques de La Louvière ou d'autres villes de façon à ce que l'écho de situations et ressentis comparables puisse résonner d'une région à l'autre et - qui sait - soulever un vent de solidarité joyeuse...

Le théâtre du Public propose également **No Limits, Waouh !, De trop ?, Terres promises, ...** Contacts: 064/ 66 51 07 - 0495/ 48 94 92 www.theatredupublic.be



Coordination : Claire FREDERIC

Comité de rédaction : Claire FREDERIC, Jean-Luc MANISE, Morfula TENECETZIS

Comité d'écriture : Alex BURLET, Florence DARVILLE, Chantal DRICOT, Claire FREDERIC, Jean-Luc MANISE, Eric VERMEERSCH

Extérieur : Daniel ADAM

Conception graphique et mise en page : Anouk GRANDJEAN

Impression : Imp. Delferrière NIVELLES - Tiré à 14.650 ex.

Editeur responsable : Serge NOEL - rue de Charleroi, 47 - 1400 NIVELLES

Ont collaboré à ce numéro : Bénédicte VANDENHAUTE, Ivan TADIC , Nicole BALLAS

Illustrations Sélim CHRISTIAENS

